

Neuvième séance

Mercredi 13 juin 2001, 15 heures

Présidence de M^{me} Bannerman et de M^{me} A. Sto. Tomas

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (suite)

Original anglais: La PRÉSIDENTE (M^{me} BANNERMAN) — Nous allons reprendre le débat sur le rapport du Président du Conseil d'administration et sur le rapport du Directeur général.

Original anglais: M. NOAKES (*délégué des employeurs, Australie*) — Permettez-moi d'adresser mes félicitations à la Présidente pour son élection, qui l'amène à diriger les importants travaux de cette Conférence.

Malheureusement, je dois commencer mon intervention en vous disant que nous avons reçu le rapport du Directeur général très tard, et que ce retard est tout à fait inacceptable. Les mandats de cette Organisation devraient avoir assez de temps pour digérer et analyser de tels rapports et pour déterminer si les nombreuses sources et références mentionnées ont été choisies de façon judicieuse et équilibrée.

J'aimerais, dans le temps qui m'est imparti, traiter brièvement trois points.

Tout d'abord, la question du travail décent lui-même. Il s'agit là d'une notion idéaliste et séduisante, à laquelle nous ne pouvons que souscrire. Cette adhésion ne doit toutefois pas nous empêcher de comprendre les limites du concept.

A cet égard, se pose un problème fondamental et apparemment insurmontable de définition, qui fait que la signification du concept est tributaire du contexte et du but dans lesquels celui-ci est utilisé. Alors qu'il doit être clair que la seule définition acceptable devrait découler de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le rapport s'efforce constamment d'aller plus loin et d'élargir le sens du concept à tel point que l'on peut inclure pratiquement ce que l'on veut.

Je trouve que cette démarche nous aide fort peu. Si nous voulons axer les activités de cette Organisation sur le concept de travail décent, nous devrions au moins tous savoir de quoi nous parlons. On peut constater les effets de cette interprétation très large du travail décent dans les commissions techniques de la Conférence.

Passons au deuxième point. Dans la façon dont il traite la question de la mondialisation, le rapport tend à diviser les participants au débat en deux catégories: les mondiophiles et les mondiophobes. C'est là une simplification excessive, car nombreux sont ceux qui estiment que, si le phénomène de la mondialisation est inévitable, les deux camps ont des arguments légitimes qui méritent d'être examinés et débattus.

Notre Organisation a un important rôle à jouer pour faciliter ce dialogue, en particulier dans le cadre du groupe de travail du Conseil d'administration, et les employeurs sont prêts à apporter leur concours. Le dialogue ne devrait pas être freiné par des prises de position extrême, mais par la recherche d'un terrain d'entente.

A cet égard, les critiques de la mondialisation, ou le groupe antimondialisation, doivent comprendre que, malheureusement, les inégalités ont toujours existé sur cette planète, et qu'il serait aussi absurde de s'opposer à la mondialisation parce qu'elle crée — ou ne corrige pas — des inégalités, que de s'opposer à l'industrialisation pour la même raison.

Il faut analyser mieux les facteurs qui ont permis à certains pays de profiter de la mondialisation plus que d'autres et, en particulier, il faut comprendre le rôle important que jouent les politiques, institutions et infrastructures nationales. Pour son analyse approfondie de ces facteurs, la publication du Bureau intitulée *Is globalization the reason for national socio-economic problems* est particulièrement utile.

Dans une conférence qu'il a donnée récemment, Amartya Sen déclarait qu'on ne remédierait pas à la dure situation économique des pauvres en leur refusant les énormes avantages de la technologie contemporaine, l'efficacité reconnue du commerce et des échanges internationaux, et les avantages économiques et sociaux qu'apporte le fait de vivre dans des sociétés ouvertes et non pas fermées. Selon lui, il s'agit plutôt de savoir comment utiliser au mieux les remarquables atouts que constituent les relations économiques et le progrès technologique tout en veillant dûment aux intérêts des plus démunis et des opprimés.

Je souscris à cette déclaration, et je la fais mienne.

Enfin, je souhaiterais dire quelques mots à propos des normes. Je tiens à saluer, d'entrée de jeu, les remarquables progrès qui ont été accomplis au sein de cette Organisation s'agissant de modifier les attitudes envers l'élaboration et l'application de normes.

Je suis conscient, en particulier, du travail important et fructueux qu'a effectué le Groupe de travail du Conseil d'administration sur la politique de révision des normes. Il reste toutefois beaucoup à faire, et le processus de révision n'est certes pas achevé. Ainsi, il ne suffit pas de regrouper les normes en familles, mais il faut poursuivre les efforts jusqu'à ce que l'on parvienne à une approche totalement intégrée associant tous les aspects de l'établissement de normes.

Les employeurs se félicitent du chemin parcouru et continueront à participer de manière constructive au dialogue en cours. Dans le cadre de ce dialogue, ils continueront à faire valoir leur point de vue, selon

lequel l'activité normative doit être pertinente et répondre aux besoins réels, sans que les normes qui en résultent soient trop détaillées ou excessivement directives.

Original anglais: M. TUNHAMMAR (conseiller technique et délégué suppléant des employeurs, Suède) — Je suis très heureux d'être parmi vous et d'avoir l'occasion de m'exprimer au nom d'une nouvelle organisation fondée il n'y a que quelques mois. Pendant de nombreuses années, les entreprises suédoises ont été représentées à l'OIT par la Confédération patronale suédoise, la SAF. La SAF a maintenant disparu, ayant fusionné avec la Fédération des industries suédoises pour former une nouvelle organisation, la Confédération des entreprises suédoises.

Dans cette nouvelle organisation, nous nous concentrons sur les quatre domaines suivants: la connaissance, l'esprit d'entreprise, la diversité et, enfin et surtout, l'économie sans frontières.

Nous sommes persuadés qu'une approche dynamique, de manière générale, est une nécessité si l'on veut promouvoir la croissance et le bien-être dans tous les domaines d'activité.

C'est dans cet esprit que j'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, le rapport du Directeur général, intitulé: *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial*.

Ces dernières années, il est apparu très clairement que l'OIT comprend mieux que par le passé la nécessité d'avoir des entreprises qui réussissent. Permettez-moi de faire deux remarques. Premièrement, le libre-échange est une condition préalable impérative pour le développement économique. L'OIT doit encourager l'ouverture des frontières. Les obstacles au commerce nuisent non seulement aux échanges, mais aussi au progrès économique et social.

Un système de protection minimale des travailleurs est nécessaire afin que les personnes concernées acceptent les changements. L'aspect relatif à la dimension sociale de la mondialisation doit être géré par l'OIT. Je vois dans le Pacte mondial des Nations Unies une contribution importante dans ce sens.

Je soutiens vivement la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998. Tous les Etats Membres de l'OIT devraient être soutenus dans leurs efforts pour mettre en œuvre ces normes. Deuxièmement, les normes de l'OIT doivent s'appliquer dans la nouvelle économie dynamique.

De profonds changements ont lieu dans le monde du travail surtout en raison des nouvelles technologies de la communication.

L'OIT doit être prête à agir dans un monde où les frontières traditionnelles entre nations et entre travail et capital ne sont plus évidentes.

Aujourd'hui, les forces du marché sont, en règle générale, plus puissantes que celles de la réglementation. Grâce à la transparence, les clients, les employés et les propriétaires tournent tout simplement le dos aux entreprises douteuses.

De nouveaux instruments normatifs devraient être mis en œuvre. L'OIT pourrait peut-être tirer des enseignements des travaux de l'Union européenne: je pense notamment au processus de Lisbonne dans le cadre duquel le «benchmarking» et les bonnes pratiques ont été jugés plus efficaces que des directives rigides.

Ces dernières années, l'OIT a montré qu'elle est attentive aux nouveaux signaux et est capable de se renouveler. L'abolition de 39 programmes dépassés et

la concentration sur quatre objectifs stratégiques constituent un bon départ.

Je me réjouis grandement des améliorations futures des activités fondamentales de l'OIT au service de l'application rationnelle des normes fondamentales du travail qu'elle édicte.

Original anglais: M. DIMOVSKI (ministre du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Slovénie) — Qu'il me soit permis de joindre ma voix à celles des orateurs précédents pour féliciter la Présidente de son élection. Je voudrais également remercier le Directeur général pour l'excellente qualité de son rapport sur le défi mondial qu'est la réduction du déficit de travail décent.

Le principe de travail décent est un terme qui est largement utilisé, ce qui prouve l'importance de l'idée qu'il recèle. Cette idée est à la base du programme de l'OIT et prend aujourd'hui corps dans les quatre objectifs stratégiques. Ces objectifs ont un effet sur la qualité de la vie quotidienne et sur la dignité humaine. Même quatre-vingts ans après, ils reflètent non pas la réalité mais un avenir distant.

Malheureusement, la réalité mondiale, c'est un déficit de travail décent qui va de pair avec le déni des droits, le déficit d'emploi, le déficit de protection sociale et le déficit de dialogue social. Comme les quatre sont interdépendants, il faut les combattre ensemble et non séparément.

Une approche cohérente, la coopération extérieure et le partenariat avec les mandants figurent parmi les solutions possibles pour répondre aux quatre objectifs stratégiques et pour trouver une application concrète des principales familles de convention.

Je voudrais souligner que la Slovénie vient de ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et qu'elle fait désormais partie des pays qui ont ratifié les huit conventions fondamentales.

La ratification et l'application des normes et des principes fondamentaux au travail sont impossibles sans un rôle actif de tous les partenaires sociaux.

La réalité actuelle comprend la mondialisation et ses effets. Si nous en pesons les aspects positifs et négatifs, nous ne devons pas oublier de préserver la qualité du milieu de travail et, par conséquent, la qualité de la vie.

Je suis convaincu que tout en luttant contre les conséquences négatives de la mondialisation, l'OIT doit promouvoir activement le principe d'un travail décent et promouvoir ainsi la possibilité d'une influence bénéfique des changements sur l'économie mondiale.

L'idée de travail décent doit être intégrée dans cette réalité. L'OIT doit promouvoir des objectifs sociaux en même temps que les objectifs économiques du travail décent.

Je suis persuadé que le rôle présent et futur de l'OIT consiste à lutter contre les effets négatifs de la mondialisation. C'est un défi et le moyen d'acquérir une force nouvelle. En luttant pour relever ce défi, l'OIT doit coopérer plus étroitement avec les autres organisations internationales. La valeur du travail décent doit apparaître dans les programmes des autres acteurs internationaux et nationaux.

Les quatre objectifs stratégiques doivent être intégrés dans les politiques nationales et internationales. Le travail décent est un but universel, seuls les moyens d'y parvenir diffèrent. Le travail décent doit être promu indépendamment du niveau de dévelop-

pement économique et d'autres spécificités nationales. Cependant, certaines situations économiques ne peuvent pas encore être surmontées facilement ou rapidement.

Ce que peuvent faire un gouvernement et les partenaires sociaux, c'est atténuer les conséquences négatives et essayer d'atteindre le niveau de travail décent qui est possible dans les circonstances existantes et, qui plus est, tenter de fixer des objectifs plus ambitieux afin d'avancer.

Chose très importante, nous ne devons pas oublier que l'équilibre des intérêts qui résulte du dialogue social et de la flexibilité des partenaires est une condition préalable pour la paix sociale et à un développement économique plus harmonieux.

Pour atteindre les objectifs sociaux liés au travail décent, nous avons sans nul doute besoin de ressources qui constituent une solide base économique.

Or les objectifs économiques et une meilleure productivité peuvent être influencés par l'existence du dialogue social, par des politiques bien conçues de protection sociale et aussi par l'égalité entre les sexes.

Une autre réalité, c'est l'existence du secteur informel. Je pense que l'OIT a raison de centrer son action sur ce problème à l'avenir. Parvenir à l'universalité du principe du travail décent est un but très ambitieux quand une grande majorité de travailleurs sont employés dans le secteur informel où se posent de vrais problèmes tels que le déficit de protection sociale, le déni des droits, le déficit de représentation et l'inégalité entre les sexes.

Pour reprendre les termes employés par le Directeur général dans son rapport: «C'est chez les travailleurs de ce secteur qu'on trouve l'essentiel des besoins qui ne peuvent s'exprimer, c'est là qu'est la majorité silencieuse de l'économie mondiale.» Je voudrais souligner également l'importance de la discussion de cette année sur la sécurité sociale, ses défis et ses perspectives. Les conclusions des travaux de la Conférence devraient inclure des principes directeurs sur la façon d'introduire la sécurité sociale dans l'économie informelle. En outre, de nombreux facteurs, notamment économiques et démographiques, exigent une nouvelle réglementation des systèmes de sécurité sociale et représentent un défi très important pour la discussion de cette année. La Slovaquie se rend compte du problème et introduit déjà des nouveaux systèmes de retraite et d'invalidité, de même qu'elle modifie progressivement d'autres dispositions relatives à la sécurité sociale.

Qui plus est, conscients de l'importance de la coopération avec l'OIT, nous sommes en train de signer un accord de coopération avec l'Organisation. Au même moment, un programme multilatéral d'assistance technique dans le domaine de la sécurité sociale, actuellement exécuté par l'équipe de l'Europe centrale et orientale à Budapest, élabore deux études qui seront très utiles à la Slovaquie. Un des buts de ce programme est d'identifier les lacunes possibles du système de protection sociale. Le programme est un bon exemple de partage des connaissances, de données d'expérience et d'idées nouvelles, de comparaison de la situation nationale avec les meilleures pratiques et, chose plus importante, l'attention a été centrée sur les différents besoins des pays. Je suis convaincu que les équipes multidisciplinaires représentent un lien essentiel entre le pays considéré et le siège et qu'elles sont un bon partenaire en vue d'établir une coopération fructueuse avec l'OIT.

Je vous souhaite un grand succès dans vos travaux à la Conférence et dans vos fonctions dans votre pays.

Original anglais: M. VERSTRAETEN (représentant, Association internationale de la sécurité sociale) — C'est un grand honneur personnel pour moi que de pouvoir vous transmettre les salutations de l'Association internationale de la sécurité sociale à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

En tant que président de l'Association internationale de la sécurité sociale, que vous connaissez sous le sigle AISS, j'ai le plaisir de vous transmettre les salutations et les souhaits de plein succès pour votre Conférence de la part de 350 organisations de sécurité sociale de quelque 150 pays adhérents de notre association.

L'AISS a, depuis environ soixante-quinze années d'existence, entretenu une relation étroite et spéciale avec l'OIT. L'OIT était en quelque sorte un parrain pour l'AISS puisqu'en 1927, elle en était le sponsor principal lors de la fondation de l'Association internationale de la sécurité sociale. Depuis les premières années, l'OIT nous a assurés de son soutien et de son encouragement dans l'accomplissement de notre mission, qui consiste à réunir les représentants des institutions de sécurité sociale du monde entier afin d'échanger leurs idées et leurs expériences sur tous les aspects de politique et d'administration de la sécurité sociale. Ainsi, l'objectif de l'AISS est d'améliorer la protection sociale offerte aux travailleurs et à leurs familles partout dans le monde. Il était donc tout à fait normal qu'il y a soixante-quinze ans, l'OIT ait placé des espoirs particuliers dans l'AISS, à savoir encourager les gouvernements nationaux à reconnaître et à ratifier les normes de sécurité sociale adoptées au fil des ans par les Conférences internationales du Travail.

Nous sommes particulièrement heureux de voir que la 89^e session de la Conférence internationale du Travail traitera de la question de la protection sociale et en fera un de ses principaux sujets à l'ordre du jour. Il est normal que beaucoup d'Etats Membres aient inclus des experts en sécurité sociale dans leurs délégations à la Conférence internationale du Travail et que ces experts soient des participants actifs à des activités de l'AISS. Beaucoup de délégués des partenaires sociaux qui représentent les travailleurs et les employeurs sont également profondément impliqués dans le travail de l'AISS puisqu'ils sont souvent représentés dans les conseils d'administration des institutions nationales de sécurité sociale qui sont nos membres.

L'AISS félicite la Conférence et le Bureau international du Travail de sa prévoyance de mettre cette question de la protection sociale à l'agenda de ce début du XXI^e siècle. C'est un grand pas en avant de la part de l'OIT puisque les vues exprimées sur le futur de la protection sociale divergent très souvent. Ces divergences d'opinions ne sont pas nouvelles pour l'AISS puisque la sécurité sociale a, depuis sa création en Europe il y a plus de cent ans, continuellement engendré des critiques et des controverses. D'aucuns pensent que nous sommes maintenant à la croisée des chemins dans l'histoire de la sécurité sociale puisque les pays industrialisés et les pays en développement doivent relever le défi des populations vieillissantes et de la mondialisation de leur économie.

Le rôle de l'AISS n'est pas d'imposer des directives ou des obligations aux pays qui cherchent des solutions adéquates à la protection sociale. Notre association voudrait plutôt éclairer les débats nationaux en fournissant des informations actualisées sur les expériences pratiques.

L'association a lancé un programme connu sous le nom *Initiative AISS* qui a pour objectif de mettre en lumière les mesures pratiques et efficaces prises par les pays du monde pour renforcer la protection sociale pour tous les citoyens, et cela inclut les innovations, telles que la protection étendue à de nouvelles catégories de population et la redéfinition des responsabilités des secteurs public et privé dans le domaine de la protection sociale. Les premiers résultats de cette initiative spéciale seront présentés à l'assemblée générale de notre association qui se tiendra au mois de septembre à l'invitation du gouvernement suédois et des institutions suédoises de sécurité sociale. Nous nous réjouissons d'y accueillir à cette occasion le Directeur général du BIT, M. Somavia, et d'écouter son rapport sur les décisions importantes qui auront été prises par la Conférence internationale du Travail sur la question de la sécurité sociale.

Nous sommes persuadés que vos discussions représenteront un tournant historique dans la lutte de l'OIT pour la défense et la promotion de la sécurité sociale pour toutes les populations à travers le monde.

Je vous remercie de votre attention.

M. DESTREE (*conseiller technique des travailleurs, Belgique*) — Il est fondamental pour nous de bien percevoir que le concept de base, celui du «travail décent», est celui de «travail» et non celui «d'emploi». L'emploi est une composante clé du travail décent mais il en est de même de la liberté syndicale, de la protection sociale, du dialogue social. M. Sweeney, ce matin, l'a bien mis en évidence.

Or, à l'heure de la mondialisation, à l'heure aussi de la construction de grands ensembles régionaux, la logique du profit réapparaît comme la valeur dominante, et cela est de nature à mettre en cause le «Travail décent».

Il y a les généralités, il y a aussi le concret, il y a l'actualité et en Europe, après Renault-Vilvorde et bien d'autres, nous vivons le cas de Marks et Spencer.

Le groupe Marks et Spencer connaît des difficultés mais, surtout, il considère que ses bénéfices sont insuffisants et la direction veut donc ristourner aux actionnaires plus de 20 milliards de dollars l'an prochain.

Le p.-d.g. du groupe s'attache à cette tâche, stimulé par une prime exceptionnelle de près de 1 million de dollars, et pour le faire, il supprime des milliers d'emplois sans concertation utile avec les organisations syndicales et sans même informer les gouvernements du continent, en particulier le gouvernement français et le gouvernement belge. Qui peut croire que dans ce cas le Code de conduite aurait modifié les choses?

Le rôle des normes internationales du travail et des nouveaux instruments cités dans le rapport reste donc bien fondamental. En Europe, à l'occasion du Sommet de Bruxelles de l'Union européenne, nous allons nous efforcer d'améliorer les directives sur l'information et la consultation des travailleurs, avant que les décisions définitives ne soient prises. Une idée: un commissaire européen aux restructurations, mais aussi l'outplacement obligatoire dans les restructurations des groupes faisant des bénéfices.

S'agissant des alliances, le Directeur général réaffirme son attachement à l'OIT en tant qu'institution tripartite. C'est à la fois heureux et normal: ce tripartisme est constitutif de l'identité de l'OIT. Mais, en termes de stratégie, la question n'est pas d'ouvrir ou de ne pas ouvrir un dialogue avec l'extérieur. La vérité est qu'il ne peut s'agir de dissoudre la vie et la pratique de l'OIT dans une politique privilégiant des associations dont les mandats, la forme, la représentativité ne sont pas toujours évidents. Pour nous, œuvrer dans le cadre du programme sur le travail décent implique la priorité aux organisations d'employeurs et de travailleurs. S'il n'en est pas ainsi, certaines conventions, par exemple la convention n° 87 et la convention n° 98, restent virtuelles.

Le tripartisme doit donc irriguer toute la vie de l'OIT. Le rapport de la Commission de la coopération technique souligne parfaitement la place qu'il convient de redonner aux mandants employeurs et travailleurs de l'OIT. C'est le cas en ce qui concerne la formation pour l'emploi où il y a absence des syndicats parmi les bénéficiaires et M. Trotman insiste sur le fait que les partenaires sociaux ne peuvent être négligés au profit des ONG. Le même constat est fait quant au programme IPEC, et l'on peut citer d'autres exemples, notamment le programme STEP qui souffre lui aussi d'un déficit de participation des syndicats.

Ce que nous souhaitons, c'est un tripartisme actif et vivant, qui soit la cheville ouvrière des politiques visant à assurer dans le monde le succès du travail décent.

Avant de conclure des alliances, il importe d'exister et de vivre. Après, on peut tendre la main et, ensemble, construire un travail décent.

Original anglais: M. RONNEST (délégué des employeurs, Danemark) — La discussion lancée par le Directeur général dans le cadre de son rapport de cette année intitulé *Réduire le déficit du travail décent: un défi mondial* est non seulement important, mais aussi nécessaire pour que la stratégie en matière de travail décent soit fructueuse et pour que l'OIT puisse remplir ses tâches. Je me réjouis donc du rapport et de la discussion.

Le Directeur général estime que nous devons mettre en place une approche intégrée pour le travail décent à l'échelle nationale. Il s'agit là d'une tâche cruciale pour que le travail décent aille au-delà de simples mots, oraux ou écrits, à Genève.

C'est pour cette raison que nous déplorons le fait d'avoir reçu ce rapport alors que nous quittons nos pays, ce qui ne nous a pas donné la possibilité d'en débattre au niveau national. C'est une discussion qui devrait pourtant être nationale pour qu'une approche intégrée à l'échelle nationale soit élaborée.

Ce rapport est une contribution essentielle au débat, mais il n'est pas et ne devrait pas être considéré comme le dernier mot sur ce que signifie pour moi l'expression de travail décent.

Le débat en session plénière doit nous permettre de jeter les bases d'un cadre pour approfondir les discussions au sein du Conseil d'administration et de ses commissions.

Les principes de la Déclaration de l'OIT forment la base minimum pour le travail décent, mais la traduction concrète de ces principes ne peut être formulée qu'à l'échelle nationale. Les programmes pilotes en matière de travail décent qui sont élaborés dans de nombreux pays peuvent nous montrer le

chemin sur la façon dont on doit progresser. Actuellement, les employeurs et les syndicats au Danemark coopèrent avec le gouvernement et l'équipe du BIT dans le cadre de la préparation de la révision du travail décent au Danemark. Nous caressons l'espoir de voir cette révision stimuler le débat à l'intérieur et à l'extérieur du Danemark sur les problèmes que rencontre chaque pays et éventuellement permettre de réduire ce que le Directeur général appelle le déficit du travail décent. Les problèmes sont différents d'un pays à l'autre mais nous avons tous un besoin de changement. Cependant, le changement implique que les traditions soient abandonnées et cela est souvent douloureux, cela risque également de jeter un malaise au sein de l'Organisation, lorsqu'il faut procéder à des réformes sur la manière de traiter la question du fossé en matière d'emplois. Nous sommes entièrement d'accord avec la déclaration du Directeur général, qui estime que l'on n'insistera jamais assez sur la priorité que revêt la création d'emplois.

L'accès au travail est le meilleur garant pour lutter contre la pauvreté et il ne saurait y avoir de droits des travailleurs sans travail. Si le problème de l'emploi n'est pas atténué, tout effort pour réduire le fossé en matière de protection sociale ou pour améliorer et relancer le dialogue social restera limité.

Néanmoins, le rapport du Directeur général ne met pas suffisamment l'accent sur la façon dont l'OIT a l'intention de promouvoir les emplois et de savoir comment il y a création d'emplois. C'est une question qui doit être discutée en profondeur par les commissions sur l'emploi du Conseil d'administration et nous espérons que mon pays et d'autres pays, grâce à leur révision, vont pouvoir contribuer à ce débat et proposer des réformes qui peuvent être nécessaires.

Permettez-moi de conclure mon intervention en citant une déclaration du Directeur général dans son rapport: «Cela ne pourra se faire si l'on s'en tient à la routine habituelle, l'opportunité existe, la saisir dépend de notre créativité et de notre imagination.»

Original anglais: M. MDLADLANA (ministre du Travail, Afrique du Sud) — Ma délégation se réjouit de cette occasion de s'exprimer et se joint aux autres délégués pour féliciter M^{me} A. Sto. Tomas pour son élection à la présidence de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous félicitons également le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, pour son travail remarquable et son excellent rapport.

Dans le cadre du processus de mondialisation, certaines possibilités doivent être utilisées de manière créative. Il incombe aux démocrates révolutionnaires et aux humanistes du monde entier de reconnaître les dangers et, plus important encore, de trouver des moyens de parvenir à un ordre mondial juste, humain et équitable. La mondialisation n'a pas supprimé les disparités existantes, même pas dans les pays les plus avancés. L'écart entre les riches et les pauvres continue à se creuser, comme en témoignent le chômage et la pauvreté croissants.

C'est une réalité sur laquelle les gouvernements ne peuvent fermer les yeux. En même temps, face à des menaces mondiales, comme la pandémie du SIDA et le réchauffement de la planète, nos pays doivent travailler ensemble afin de trouver des solutions communes. La révolution technologique s'accompagne de maux, certes, mais elle offre également aux pays en

développement la possibilité de gérer leur développement de manière créative.

Le gouvernement sud-africain tente d'élargir et d'approfondir ces possibilités dans le contexte de la promotion de la stabilité politique, de la prospérité économique, du développement social et des droits de l'homme, dans la lutte pour la démocratie et la paix. Nous devrions tous reconnaître que, dans ce village planétaire, aucun pays ne peut survivre comme un îlot de richesse et d'opulence au milieu d'un océan de pauvreté, de faim et de maladie.

Nous partons de l'idée que l'Afrique du Sud est un pays africain. Cette approche est fondée sur notre engagement en vue d'une promotion active de la renaissance africaine, dont l'esprit est ancré dans le plan de redressement économique de l'Afrique présenté à l'occasion du nouveau millénaire par notre Président, M. Thabo Mbeki, et ses éminents homologues, les Présidents de l'Algérie et du Nigéria.

La renaissance africaine marque le réveil d'un continent qui pendant trop longtemps a été l'objet d'exploitations et de pillages. Elle reconnaît tout d'abord les difficultés engendrées par des années de colonialisme et de relations commerciales déloyales, par la crise de la dette, le sous-développement, les bouleversements sociaux et des relations politiques instables liées à des formes de gouvernement promues par les impérialistes dans leur propre intérêt.

Nos efforts sur ce continent s'inscrivent dans un mouvement initié par les pays du sud visant à améliorer les relations entre eux, aux fins du façonnement d'un nouvel ordre mondial.

Parmi ces pays, on trouve les PMA (pays les moins avancés) qui ont besoin de l'aide des pays du monde entier.

On trouve également des pays dont les ressources d'investissement sont immenses et qui ont des systèmes financiers avancés et une très grande expérience des problèmes de croissance économique et de développement.

L'Afrique du Sud partage la conclusion du Directeur général, selon laquelle la réalisation des droits fondamentaux n'est pas seulement un but en soi; c'est aussi un facteur qui détermine la capacité des gens de réaliser leurs aspirations, c'est-à-dire une manière d'exprimer les objectifs de développement en termes humains.

En conclusion, au nom du gouvernement sud-africain, j'en appelle aux dirigeants africains et aux autres dirigeants du monde, afin qu'ils promeuvent tous ensemble l'idéal de travail décent pour que soit brisé le cercle vicieux de la pauvreté, du chômage et de la maladie et que soit créé un environnement propice à la prospérité économique et au développement social pour tous.

Original anglais: M. MOWLANA (ministre du Travail, Sri Lanka) — Je voudrais d'emblée présenter à Madame la Présidente ainsi qu'au bureau de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, mes sincères félicitations, et je leur transmets également les félicitations les plus chaleureuses du peuple sri-lankais et de sa Présidente, M^{me} Chandrika Banavanaeke Kumaratunga.

Le rapport du Directeur général à cette Conférence, intitulé *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial* reflète une approche analytique impressionnante des moyens d'en arriver au travail décent et d'en faire un but universel. Le Sri Lanka, qui est

Membre de l'OIT depuis cinquante-trois ans et qui a ratifié 39 des conventions de l'OIT, s'engage à rendre effectives les pratiques de travail décent pour atteindre les objectifs de l'emploi et du dialogue social. Néanmoins, comme nous sommes un pays en développement, nous pâtissons de contraintes et sommes assujettis à des enjeux difficiles en matière de coûts abordables, de cohérence et de mise en œuvre de la lutte contre le déficit de travail décent.

Si l'on veut une nation qui offre tout à la fois du travail décent et des dividendes à l'économie et à la société, on est face à une tâche herculéenne. L'instauration du travail décent ne devrait pas relever d'une activité sectorielle. Les déficits devraient être éradiqués par une politique intégrée efficace. Les problèmes d'insécurité, d'inégalité, de pauvreté, de chômage, de bas salaires des individus, doivent être traités en fonction de leur accessibilité économique. Le dialogue social visant à renforcer et rendre plus dignes le travail et les normes du travail doit donc s'instaurer au moyen de politiques judicieusement planifiées.

À l'ère de la mondialisation, les facteurs de production ne respectent plus les frontières territoriales, et on s'attend à ce que les pays en développement entrent en compétition avec les pays développés pour acquérir des parts de marché. Il y a des effets négatifs: la diminution de la taille des industries locales, comme au Sri Lanka, où beaucoup d'industries ont disparu. On a assisté à l'émergence du chômage, et cela ne fait qu'ajouter au déficit de travail décent.

L'évolution des technologies de l'information et de la communication a suscité des ambitions dans le cœur et l'esprit des gens, mais a également créé une certaine frustration, du fait de la marginalisation de grandes parties de notre pays qui n'ont pas accès à ces nouvelles technologies. Par ailleurs, la compétition déloyale et non maîtrisée, qui s'exerce au mépris des normes humanitaires ou sociales, porte grandement préjudice à l'instauration du travail décent. Pour parer à ces défaillances, nous avons donc besoin de programmes de formation et de recyclage. Nous avons besoin d'un «filet de sécurité», d'une assurance-chômage en cas de licenciement, d'un régime de pension adéquat ou encore d'un système de sécurité sociale pour les salariés. Toutes ces mesures devraient être financées par le gouvernement et le secteur privé, mais leurs budgets sont très maigres.

Je voudrais souligner la nécessité de mettre en place certaines aides et protections dont les pays en développement ont besoin pour pouvoir respecter les normes de travail nécessaires. Les déficits dus à des facteurs extraterritoriaux pourraient être contrebalancés par des efforts de compréhension mutuelle et l'adhésion aux principes humanitaires de base. Nous sommes un pays exportateur net de main-d'œuvre, et nous souhaitons entretenir de bonnes relations avec les pays qui reçoivent notre main-d'œuvre sur la base d'accords bilatéraux et multilatéraux, ce qui contribuera à résoudre beaucoup des difficultés rencontrées par la main-d'œuvre immigrée, dans le monde entier.

Le Sri Lanka considère que le secteur privé est le moteur de la croissance.

Toutefois, l'économie a besoin de se développer rapidement pour donner naissance à un secteur privé qui puisse s'adapter à la main-d'œuvre actuelle et future. La politique du gouvernement est donc de faire place aux investisseurs qui seront à même de créer un environnement favorable au travail décent. À cet égard, je félicite l'OIT pour avoir, en collaboration

avec le Centre sri-lankais de développement des entreprises et les Services de conseil aux entreprises, inauguré le programme «Gérez mieux votre entreprise».

Par ailleurs, et comme l'a souligné le Directeur général, je suis convaincu que le travail des enfants est un déni d'un des droits fondamentaux de l'homme.

En conclusion, je remercie le Directeur général du BIT, son équipe ainsi que le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, l'IPEC, l'équipe multidisciplinaire de Bangkok, le bureau de zone de New Delhi pour toute l'aide qu'ils ont apportée au Sri Lanka en instaurant des relations cordiales entre l'OIT et les mandants.

Original anglais: M. ITO (conseiller technique des travailleurs, Japon) — Je vous remercie beaucoup de m'avoir donné l'occasion de participer à la discussion. Au nom de la Confédération des syndicats japonais, je vais exprimer mon opinion.

À présent, dans la famille des Nations Unies, l'OIT attire la plus grande attention des pays du monde, parce que c'est l'OIT qui élabore les normes internationales du travail et cherche à promouvoir des systèmes appropriés de sécurité sociale dans le monde entier, ce qui est un fondement essentiel pour une société stable, une nécessité vitale dans le monde actuel de la concurrence acharnée et de l'instabilité.

J'entends des critiques qui disent que l'OIT n'a par exemple pas le pouvoir d'imposer les normes et le progrès social. Il est vrai que l'OIT n'a pas de pouvoir financier comme le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale. Elle n'a pas non plus de pouvoir militaire comme le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'OIT n'a pas non plus de système d'arbitrage obligatoire tel que celui de l'OMC. Mais nous devons nous rendre compte que la tâche de l'OIT est très complexe et beaucoup plus difficile que celle de l'OMC. À ces critiques, je voudrais indiquer que l'OIT dispose d'outils très puissants dont ne disposent pas d'autres institutions des Nations Unies.

Le premier outil est le consensus bien établi dans le monde pour reconnaître en l'OIT la seule institution capable de promouvoir les normes internationales du travail et le progrès social. À cet égard, je dois dire que malheureusement le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ne cessent d'intervenir dans la politique sociale de pays ayant de grandes difficultés économiques. L'OIT et ses États Membres devraient mettre fin à l'intervention de ces institutions financières dans le domaine social. L'OIT devrait s'imposer comme étant l'unique institution à donner des conseils directs et à accorder un soutien sur les questions sociales aux pays en difficulté économique. Cela renforcera le prestige et le pouvoir de l'OIT.

Le second outil est le système tripartite unique de l'OIT; c'est le fait d'élaborer les normes internationales au moyen de discussions détaillées et démocratiques entre trois parties c'est-à-dire les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Les normes internationales qui sont établies par un consensus tripartite au moyen d'une procédure équitable et d'une discussion démocratique doivent avoir une forte influence sur les États Membres et leurs peuples. Je suis convaincu que l'une des raisons pour lesquelles l'OIT a réussi à survivre pendant la période précédant la Seconde Guerre mondiale est son tripartisme, ses procédures équitables et ses discussions totalement

démocratiques, très hautement appréciés dans le monde.

De nos jours, je regrette d'avoir à le souligner, nous assistons à une tendance chez certains Etats et employeurs à mettre en doute l'utilité des activités normatives de l'OIT. Pareille attitude peut porter préjudice aux attentes croissantes du monde entier vis-à-vis de l'OIT; elles minent les fondations mêmes de l'OIT, c'est-à-dire le tripartisme. Du haut de cette tribune, je voudrais attirer l'attention des gouvernements et des employeurs sur l'importance vitale de leur participation active à l'action normative.

Le troisième outil de l'OIT, c'est la coopération technique. Une coopération technique plus efficace est nécessaire. La coopération technique n'est pas destinée à récompenser les pays complaisants envers l'OIT. La coopération technique doit aider en priorité les pays qui veulent réellement appliquer les normes de l'OIT, autrement dit les pays à qui la Commission des experts recommande d'effectuer des changements importants.

Afin de tirer pleinement profit de ces outils et afin de répondre pleinement aux attentes du monde, l'OIT doit avoir une base financière stable. Le Bureau ne peut pas remplir ses responsabilités s'il est constamment en butte à des problèmes financiers et si on exige tout le temps de lui des efforts d'économies sans bornes. L'OIT n'est pas une organisation vouée à produire des profits. La Conférence a accepté un budget croissance zéro en termes réels pour cette année, croissance de 5 millions en termes nominaux. Bien que j'approuve cet accord, je voudrais proposer qu'on accroisse le budget en termes réels pour l'exercice budgétaire suivant, de façon à ce que l'OIT puisse réaliser son mandat croissant à une époque où son rôle dans le monde entier devient très important. Les ressources de l'OIT lui viennent des contribuables du monde entier. Inutile de préciser que ces ressources devraient être utilisées de la façon la plus efficace pour élaborer les normes indispensables, pour promouvoir ces normes et pour mettre sur pied une coopération technique efficace. J'espère que tout le personnel du BIT œuvrera à atteindre ce but.

Original espagnol: M. APARICIO PEREZ (ministre du Travail et des Affaires sociales, Espagne) — Je désire appuyer le rapport établi en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail sous le titre «Halte au travail forcé». Ce rapport fera l'objet d'un débat lors d'une session spéciale de la Conférence, débat qui visera à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'esclavage, et la traite des êtres humains, particulièrement des femmes et des enfants. Je suis convaincu que ces travaux seront couronnés de succès.

J'aimerais également souligner l'importance du sujet abordé dans le rapport du Directeur général sous le titre *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*, rapport qui met en lumière la vive inquiétude soulevée par le déficit de travail décent dans le contexte d'une économie mondialisée, source d'inégalités et d'exclusion sociale. Ce déficit se traduit dans le non-respect des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, avec les conséquences suivantes: offre d'emploi insuffisante, protection sociale défaillante, inobservation des droits des travailleurs et des travailleuses, lacunes du dialogue social.

Cette année, la Conférence internationale du travail a inscrit à son ordre du jour la question de la

sécurité sociale, qui doit relever de nouveaux défis dus à la mondialisation. L'un de ces grands défis est celui de l'avenir des mécanismes sociaux, que risque de mettre à mal le vieillissement progressif de la population. Toutefois, une société qui vieillit ne représente pas un problème si elle peut offrir toujours plus de travail à la population active en augmentant le taux d'activité et en prolongeant la vie active des travailleurs et des travailleuses grâce à leur mobilité entre les pays. L'emploi est donc la clé du financement futur de la protection sociale dans le monde.

La protection sociale est un thème d'actualité en Espagne. Il y a deux mois, on a signé un accord pour une amélioration du système de protection sociale, avec la participation de tous les interlocuteurs sociaux. Cet accord, fruit du dialogue social, répond à la nécessité d'approfondir le processus de réforme lancé en 1997 au vu de l'évolution des besoins sociaux et de préserver l'avenir.

A cette fin, la réforme a introduit une série de mesures: retraite flexible, augmentation des ressources des fonds de réserve visant à garantir la viabilité du système et l'amélioration des prestations dont bénéficient les catégories les plus défavorisées (veufs et veuves, orphelins et personnes touchant une retraite très faible). Tout cela s'inspire du principe selon lequel la solidarité est l'un des fondements du système public de retraite.

Quelques semaines plus tôt, on avait approuvé la réforme du marché du travail qui vise à poursuivre la création d'emplois et à renforcer la qualité de ces emplois, surtout au bénéfice des femmes et des jeunes. Par ailleurs, on a étendu le bénéfice du contrat de formation aux travailleurs migrants, aux chômeurs de longue durée et aux chômeurs en situation d'exclusion sociale.

Comme le dit le Directeur général dans son rapport, l'intégration sociale passe par l'emploi. L'Espagne vient de présenter à l'Union européenne un plan national d'inclusion sociale, suivant ainsi les orientations figurant dans le programme intitulé Europe sociale. Néanmoins, nous ne pouvons oublier que la pauvreté et l'exclusion touchent plus durement les femmes, qui souffrent d'une double discrimination, l'une fondée sur le sexe, l'autre sur la situation personnelle, sociale et culturelle.

Dans cette perspective, l'Espagne doit faire en sorte que l'équité n'en reste pas à la simple notion d'égalité sur le plan normatif. Il faut instaurer une égalité réelle dans tous les domaines de la vie, y compris dans le travail. Pour cela, mon gouvernement a mis en place des programmes d'égalité des chances entre femmes et hommes et a introduit des considérations liées au sexe dans les plans nationaux pour l'emploi et dans ceux qui visent l'inclusion sociale. Ainsi, nous venons d'approuver le deuxième plan d'action global contre la violence domestique, afin de lutter contre ce fléau social, lutte qui exige une éducation fondée sur les valeurs du dialogue, du respect et de la tolérance.

En conclusion, j'aimerais réitérer mon soutien à la stratégie de l'OIT dans le domaine de la coopération technique, des activités normatives et du renforcement des institutions, menée principalement dans le cadre des équipes multidisciplinaires situées dans les régions. Outre sa participation au financement de l'OIT par ses contributions régulières, l'Espagne contribue notablement aux ressources extrabudgétaires dans le cadre des différents programmes de coopération technique, auxquels travaillent des experts espa-

gnols, au siècle comme sur le terrain et au Centre de Turin. Je les encourage à poursuivre leur excellent travail.

Original espagnol: M. VARGAS SAILLANT (délégué des travailleurs, République dominicaine) — Au nom des travailleuses et des travailleurs dominicains, nous exprimons toutes nos félicitations à M^{me} la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous félicitons également le Directeur général de l'OIT, Juan Somavia, pour la présentation de son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial*.

Le rapport présenté par le Directeur général préconise la réalisation de l'objectif du travail décent dans les différentes régions et nations du monde.

Dans la lutte pour le travail décent, nous devons assurer le droit à la liberté d'organisation, à la négociation collective et aux autres principes et droits fondamentaux du travail.

En Amérique latine, les femmes et les jeunes sont moins rémunérés que les hommes à travail égal, et cela au seul motif de leur sexe, de leur âge ou de leur lieu de résidence. Le fossé entre les riches et les pauvres, les conflits liés à la répartition des biens naturels et sociaux et la lutte pour la satisfaction des besoins vitaux se sont accentués. Le chômage et le sous-emploi chronique sont en hausse et l'on assiste à l'essor de nouvelles formes d'exploitation. Des millions de personnes dans le monde entier, y compris dans les pays industrialisés, sont exclues du partage des richesses nationales. Nombreux sont ceux qui ne jouissent pas des droits de l'homme fondamentaux: le droit à la santé, au travail, à l'éducation et à la liberté.

Ces dix dernières années, la classe des travailleurs a vu sa qualité de vie se détériorer. Elle a vu remettre en question les systèmes de sécurité sociale et ses acquis en matière de législation du travail. Les conventions fondamentales de l'OIT ont été bafouées. Tout cela se fait au nom de la mondialisation, des ajustements structurels et de la modernisation de la société, politiques fondées sur le renforcement des inégalités et sur l'injuste répartition des biens et des services produits par l'ensemble du corps social.

En l'an 2000, l'économie de la République dominicaine a connu une croissance de 7,8 pour cent, ce qui représente le niveau le plus élevé d'Amérique latine, selon le dernier rapport de la Banque centrale du pays. Toutefois, cette croissance ne s'est pas traduite par une amélioration des conditions de vie de la population. Au contraire, selon certains sondages, la population sent se dégrader sa situation économique et sociale. Dans le domaine social, plus de 100 000 travailleuses et travailleurs ont été licenciés en 1999 et en 2000 du Conseil national du sucre, de la Société des entreprises de l'Etat, de la Société dominicaine d'électricité, des aéroports et des hôtels de l'Etat. Ces licenciements sont le résultat de la mise en œuvre de la loi 141/97 sur la capitalisation et la privatisation des entreprises publiques. Plus d'un an après l'entrée en vigueur de cette loi, les travailleuses et les travailleurs attendent encore le versement de rémunérations à hauteur de près de 100 millions de pesos dominicains.

Dans les zones franches industrielles, où travaillent plus de 200 000 travailleuses et travailleurs, et dans d'autres secteurs d'activité, la liberté syndicale continue d'être bafouée.

Dans le secteur public, plus précisément à l'Institut de développement hydraulique, plusieurs dirigeants syndicaux ont été licenciés.

Nous devons reconnaître et informer l'OIT qu'après dix longues années de lutte qui nous ont amenés à soumettre le cas n° 1549 au Comité de liberté syndicale en raison du licenciement du comité directeur du Syndicat de travailleurs de la Société dominicaine d'électricité, les dirigeants de cet organisme ont été réintégrés à leur poste de travail le 17 août 2000.

S'agissant du dialogue social, nous avons réalisé de grands pas en avant. Le 10 novembre 2000, le gouvernement dominicain et le Conseil national d'unité syndicale (CNUS) ont signé un accord pour le progrès social. En particulier, le gouvernement s'engage par cet accord à respecter la loi sur la fonction publique et la carrière professionnelle et à respecter le droit à la liberté syndicale des travailleuses et des travailleurs du secteur public.

De même, le Conseil national de l'entreprise privée (CONEP) et le Conseil national de l'unité syndicale, dans le cadre d'une politique de dialogue et de concertation sociale, ont convenu d'un programme de travail commun, dans le but de définir une stratégie pour contribuer à renforcer l'économie et la société de notre pays, ainsi que le marché du travail.

Ce calendrier de travail touche, entre autres, à la politique salariale, à la sécurité sociale, à la liberté syndicale, à la formation technique et professionnelle.

M. ÖRY (*délégué gouvernemental, Hongrie*) — Permettez-moi avant tout d'exprimer mes élogieuses félicitations à la présidente de la Conférence à l'occasion de son élection.

Concernant le rapport de M. le Directeur général, je souhaiterais commencer mon intervention par l'évocation des réalisations les plus importantes de la période qu'il couvre.

Jugement stratégique dans la formulation des objectifs, projet de financement bien structuré, cadre adéquat d'organisation et de management au Bureau — c'est dans ces termes que M. le Directeur a présenté l'image qu'il se faisait d'une OIT prête à soulever les défis du XXI^e siècle. Sans doute, cette image est-elle devenue aujourd'hui réalité. C'est une organisation plus transparente et plus efficace prête aujourd'hui, dans un contexte de changements rapides jamais rencontré auparavant, à assumer le rôle qui lui revient défini dans le Préambule de la Constitution et renforcé par la Déclaration de Philadelphie.

Le contexte change et les objectifs que l'OIT s'est fixés sont aujourd'hui, plus que jamais, d'actualité. Justice sociale, équité, liberté d'association, droit à des conditions adéquates de travail, sont des valeurs durables et universelles. Ces objectifs méritent d'être défendus et ils nous obligent à lutter pour les atteindre. Le gage de succès dans cette lutte, ce sont des projets valables, mais souples, adaptés aux changements.

L'OIT a un tel projet. A mon sens, l'agenda du travail décent constitue un projet stratégique et ambitieux — fondé sur des changements structurels et inspiré par une intention louable qui peut nous guider dans notre action commune, dans le contexte d'une économie en mutation. Le rapport qui nous est soumis le prouve et conforte nos expériences.

En Hongrie, nous considérons que cela vaut la peine de tenir compte de l'OIT. Il est utile de co-

opérer avec elle et de la soutenir selon nos possibilités. Le prestige de l'OIT est incontestable en Hongrie.

Quelles en sont les raisons? Au-delà de notre engagement traditionnel envers l'OIT, je considère qu'une autre raison réside dans le fait qu'elle défend les valeurs que partage notre gouvernement. A la place d'une rhétorique technocrate visant la popularité et le pouvoir, ou encore d'une approche démagogique visant à obtenir les suffrages du peuple, nous nous sommes engagés à bâtir une société fondée sur des valeurs durables. Nous construisons une société autour de la famille, reposant sur le travail, l'étude et la sécurité. Et il va de soi, sans qu'il soit besoin de dire, que les valeurs fondamentales exprimées par ces trois mots sont très proches des objectifs de l'OIT. Au demeurant, M. le Directeur général le dit dans son rapport: «Le travail est le trait déterminant de l'existence humaine ... il est fondamental pour le bien-être des familles et la stabilité des sociétés.» Nous sommes parfaitement d'accord avec ces propos.

Notre gouvernement accorde une attention toute particulière à la politique de l'emploi. Notre objectif à long terme est d'arriver au plein emploi, mais nous pouvons aussi être fiers des résultats que nous avons déjà atteints. Ainsi, nous avons réussi à maintenir durablement le taux de chômage en Hongrie en dessous du taux moyen dans l'Union européenne, en le réduisant chaque année, pour atteindre en 2000 un taux de 5,2 pour cent. Cela nous réjouit tout particulièrement.

Nous cherchons, tout en visant le plein emploi, à assurer des salaires équitables pour tous. Depuis 1998, nous avons enregistré une croissance soutenue du salaire réel de la population et, depuis le 1^{er} janvier 2001, nous avons augmenté le salaire minimum de 57 pour cent. Nous prévoyons une nouvelle augmentation de 25 pour cent du salaire minimum en 2002, mais les négociations à ce sujet avec les partenaires sociaux sont encore en cours.

Nous traiterons maintenant du dialogue social.

Concernant le fonctionnement des instances de dialogue social, notre gouvernement met l'accent tout d'abord sur l'élaboration d'un dialogue social professionnel, ce qui ne répond pas toujours aux attentes de certaines organisations ou de leurs dirigeants. A ce titre, il peut y avoir des discussions, mais je puis vous assurer que le gouvernement respectera toujours les normes de l'OIT et de l'Union européenne, et qu'il est toujours prêt à renégocier les questions problématiques.

Avec votre permission, je me propose de m'attarder un peu plus sur l'activité du Conseil national de l'OIT que nous avons constitué pour assurer la mise en œuvre de la convention n° 144 sur les négociations tripartites.

Ce Conseil accomplit un travail de très haute qualité, ses tâches étant définies sur la base de la Convention et du Protocole de coopération tripartite signé entre l'OIT et la Hongrie.

Le rapport de M. le Directeur général et mes propres expériences me font dire que l'OIT a accompli avec succès ses tâches. Par l'adoption de la Déclaration, mais surtout de son suivi, concernant la mise en place d'un système de rapports, l'OIT a renforcé son outil le plus important que sont les normes internationales du travail. Le nouveau système de gestion conduira à une croissance exponentielle de l'efficacité de l'Organisation. L'agenda du travail décent et les propositions avancées durant la Conférence constituent le gage du succès dans l'accomplissement de la

mission qui découle de son mandat, dans le contexte de la globalisation de l'économie.

Pour conclure, je vous souhaite beaucoup de succès dans les travaux de la Conférence.

Original anglais: M. VERMEEND (ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas) — L'OIT joue un rôle crucial en tant que gardien et promoteur des normes fondamentales du travail. Ce rôle ne peut que gagner en importance dans un monde qui se mondialise. Le Directeur général a rappelé lundi son attachement à ce rôle. Il a mis l'accent sur la responsabilité des gouvernements. Dans le cadre de notre coopération tripartite nous devons veiller à ce que l'Organisation internationale du Travail puisse faire et fasse une différence. La Conférence internationale du Travail doit mettre ce rôle en pratique. Le rapport du Directeur général, M. Somavia, contient énormément d'informations dont nous devrions — gouvernements, travailleurs et employeurs — commencer à tirer profit sans retard aux plans national et international. La ratification des conventions, leur application et leur suivi sont indispensables pour assurer un travail décent. Le Directeur général a raison, il faut nous attacher à abolir le déficit de travail décent à l'échelle mondiale. Mais quels objectifs concrets nous fixons-nous?

Cette semaine, nous allons discuter du deuxième rapport global. Il porte sur le travail forcé. Le travail forcé est une violation très grave des droits humains qui ne saurait être tolérée. Nous devons nous demander où nous voulons nous situer dans les prochaines années. Un maximum de ratifications devrait être l'un des buts concrets que nous nous fixons pour la prochaine période. Tous les pays qui ont exprimé l'intention d'abolir le travail forcé doivent recevoir une assistance technique et un soutien. Nous devons aussi condamner les pays qui ne respectent pas les normes fondamentales du travail.

La situation au Myanmar est une grande source d'inquiétude pour les Pays-Bas. A ce jour, rien n'indique concrètement que les recommandations de la commission d'enquête ont été suivies d'effet. Les Pays-Bas ont pris d'autres mesures et ont l'intention de décourager les transactions liées au commerce et aux investissements avec le Myanmar. Nous avons pris note de l'accord du gouvernement du Myanmar de recevoir une équipe de haut niveau de l'OIT et nous nous intéressons aux résultats de cette mission. Nous espérons pouvoir discuter le rapport qui en résultera lors du Conseil d'administration en novembre prochain.

Les enfants sont eux aussi victimes du travail forcé. C'est clairement indiqué dans le rapport global. Le Programme international pour l'élimination du travail des enfants a beaucoup progressé dans sa lutte. La ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants requiert toute notre attention. Nous devons anticiper la prochaine étape: sa mise en application. Les Pays-Bas donneront une impulsion à la mise en application de la convention n° 182. En coopération avec l'Association internationale de l'inspection du travail et l'OIT, une conférence internationale sur l'application de cette convention sera organisée aux Pays-Bas, en février 2002. Elle se concentrera sur l'instauration d'alliances pour lutter contre les risques sur le lieu de travail. Les gouvernements, les inspecteurs du travail, les travailleurs, les organisations non gouvernementales et les compa-

gnies privées devraient coopérer pour assurer le succès de la mise en application de cette convention.

Une politique sociale bien conçue, reposant sur le principe du travail décent, est impérative pour assurer le progrès économique. L'OIT est l'organisation à qui il revient d'inscrire à son ordre du jour la question de la politique sociale dans le contexte de la mondialisation. L'importance croissante de ce thème fait de l'OIT le lieu naturellement désigné pour examiner ce genre de problèmes. Cette discussion doit être engagée avec la participation de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC et des autres organisations internationales.

M. Somavia est très habile à nouer des liens et je suis sûr qu'il saura en établir entre l'OIT et les autres organisations.

Original anglais: M. BASNET (délégué des travailleurs, Népal) — C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole au nom des travailleurs népalais. Nous traversons une phase de transition difficile au Népal et les incidents tragiques récents qui ont frappé la famille royale du Népal nous ont profondément choqués. Notre Premier ministre devait être parmi nous et être l'invité d'honneur pour participer au lancement du Programme sur l'élimination du travail des enfants, mais vu les circonstances il n'a pu être présent aujourd'hui.

Au Népal, nous reconnaissons le rôle et l'importance de l'OIT, qui est notre partenaire dans le développement. La mondialisation fait maintenant que nos destins s'enchevêtrent à tel point que si nous coulons, nous coulons tous ensemble et que, si nous y arrivons, nous y arrivons tous ensemble; et, malgré le dynamisme mondial, nous n'avons pas réussi à éliminer les causes profondes du conflit: la pauvreté et l'exclusion. Sur le plan intérieur et sur le plan mondial, la pauvreté et les conflits se renforcent souvent l'un l'autre. La mondialisation a été porteuse de promesses mais elle a également élargi les disparités entre les nantis et les démunis. Réduire la pauvreté requiert une croissance durable à l'intérieur et un climat extérieur propice. La croissance nécessite des investissements que la communauté internationale devrait aider les pays pauvres à financer en accordant les aides prévues, en élargissant les mesures d'allègement de la dette et en encourageant les investissements étrangers. Nous devons également adopter les mesures qui contribueraient à distribuer de façon équitable les bénéfices de la mondialisation, à réduire le fossé numérique et à ouvrir les marchés des pays riches aux produits et au travail des pays pauvres. L'utilisation durable des ressources naturelles doit être la norme puisque nous en sommes privés, et le système financier et commercial international doit être plus adapté aux besoins des pays en développement.

Dans tous ces domaines, l'OIT et les travailleurs jouent un rôle important, et c'est là que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail joue un rôle essentiel dans la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale. Cette déclaration donne de l'espoir à des millions de femmes, d'enfants, de travailleurs qui souffrent d'une exploitation terrible, de la discrimination et de conditions de travail inhumaines dans de nombreuses régions du monde.

Nous estimons que ces principes et droits sont au cœur même de la démocratie, de l'égalité et du développement durable. Nous nous sommes engagés à

jouer un rôle actif afin de promouvoir la Déclaration. Nous soutenons le droit des travailleurs à s'organiser et à la négociation collective. Cependant, nous déplorons l'existence du travail des enfants dans un grand nombre de pays. L'élimination de ce fléau représente un défi pour les pays en développement comme le Népal où les conditions économiques et sociales ne sont pas toujours favorables. A cet égard, nous nous réjouissons de l'initiative prise dans le cadre du programme IPEC de l'OIT pour lancer un nouveau projet conjoint avec le gouvernement de Sa Majesté au Népal, afin d'éliminer le travail des enfants. Le Népal a déjà adopté la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et le processus de ratification des conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 et (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, est en cours.

Les travailleuses font l'objet de formes nombreuses d'exploitation, d'oppression et d'injustice renforcées par le fait qu'elles ne sont pas pleinement conscientes de leurs droits et ne savent pas comment se défendre. J'estime qu'il faut donc prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et intégrer ces dernières dans le processus national du développement. Le Népal a déjà déclaré la pratique du travail forcé illégale et immorale et nous nous sommes engagés à nous attaquer aux racines mêmes de cette pratique inhumaine. En collaboration avec l'OIT, nous avons récemment lancé un plan de réhabilitation incluant des programmes de réinstallation et d'amélioration des moyens de subsistance des travailleurs.

Avant de conclure, permettez-moi de féliciter le Directeur général du BIT pour son excellent rapport sur le travail décent et les quatre objectifs stratégiques, ainsi que sur son élaboration stratégique du budget qui favorisera la promotion du travail décent à travers le monde.

M. BILTGEN (ministre du Travail et de l'Emploi, ministre délégué aux Communications, ministre des Cultes, ministre aux Relations avec le Parlement, Luxembourg) — Il y a quelques semaines, j'ai lu avec beaucoup de plaisir et plein d'espoir un article dans le quotidien *Le Monde* intitulé «La nouvelle légitimité sociale du Bureau international du Travail». En effet, le rapport du Directeur général, Juan Somavia, tombe à point dans une situation économique mondiale ténue et en proie à un ralentissement pour nous rappeler «le déficit de travail dans le monde».

Certes, les adeptes de la nouvelle pensée unique continuent à plaider pour une libéralisation tous azimuts. Mais, suite aux déboires boursiers de ladite nouvelle économie, deux constatations s'imposent: premièrement, ce sont les marchés boursiers et financiers qui dictent la loi des investissements. Deuxièmement, les nouvelles technologies, boudées aujourd'hui par les mêmes financiers qui les choyaient encore hier, vont continuer à révolutionner tous les rapports de travail dans tous les secteurs économiques et dans tous les coins du monde.

Cette révolution industrielle risquera de creuser encore davantage le fossé entre ceux qui ont des qualifications professionnelles et ceux qui n'en ont pas, entre ceux qui ont accès au savoir et ceux qui ne l'ont pas. Elle risquera encore de creuser davantage le fossé entre nord et sud, entre nations développées et entre nations en développement. Mettons donc à profit ce temps d'incertitude qui règne sur le monde écono-

mique pour remettre les pendules à l'heure et pour procéder à un changement de paradigme. La valeur primordiale du progrès économique ne pourra être et ne sera pas à la longue la valeur boursière.

Remettons à nouveau le travail humain à la une de notre système de valeurs. Ne considérons pas le travail en tant que ressource économique comme une autre. Le travail n'a pas pour unique but de créer de la croissance économique. Juan Somavia a raison de dire que le travail est un trait déterminant de l'existence humaine. L'OIT, en lançant le concept de travail décent, a procédé à ce revirement de paradigme qui tient à conférer au travail une valeur humaine fondamentale. Certes, pour obtenir un travail décent il faut d'abord créer des emplois. Mais ces emplois doivent permettre aux travailleurs de se promouvoir. L'Union européenne vient à son tour de reconnaître formellement que le travail ne peut se réduire à une définition purement économique. La notion d'emploi de qualité consacrée en décembre à Nice, et que la présidence belge concrétisera pour le Sommet de Laeken, sera un développement et une déclinaison, à un niveau élevé, de la notion de travail décent.

Si la globalisation doit réduire le déficit social, il faut agir. La simple libéralisation et dérégulation ne feront qu'aggraver ce déficit. Pour apporter davantage de justice sociale, il faut prendre des initiatives.

Oui, nous devons doubler la globalisation économique d'une globalisation sociale. Pour ce faire, il nous faut trois choses:

- le contenu, à savoir un socle social minimum mondial;
- une méthode, à savoir le tripartisme;
- une structure, le système des organisations internationales.

Si nous voulons doubler la globalisation économique d'un volet social, nous devons créer de nouvelles règles internationales. Il est bien de renoncer à des normes trop détaillées et trop pointilleuses pour recentrer les normes vers ce qui est essentiel, vers des standards minimums, vers les droits fondamentaux des travailleurs.

Mais des standards «minimums» ne doivent pas devenir des standards «minimalistes».

Je mets en garde devant la tentation de nous focaliser sur des normes trop consensuelles et donc pas assez ambitieuses respectivement trop limitées dans leur champ d'action. Je connais et je comprends la crainte de certains pays, notamment le pays en développement, devant des normes qui, pour eux, semblent souvent résulter plutôt d'un protectionnisme que d'une conviction philanthropique.

Or, comme le dit le rapport du Directeur, «ces principes et droits fondamentaux font partie intégrante du développement lui-même». J'ai en effet bien peur que les pays qui n'adopteraient pas ce socle social ne puissent attraper le train postindustriel. Ils risquent de subir gravement les conséquences de plusieurs risques dont ceux de ce véritable fléau que constitue le «brain drain».

C'est pour éviter ces tendances irréparables qu'il nous faut enfin donner consistance au droit au développement. Promouvons la formation, l'accès à la nourriture et à la santé, ne vidons pas les pays les plus pauvres des talents dont ils ont besoin pour se développer.

Si nous voulons que les normes ne demeurent pas des engagements politiques creux mais deviennent

des réalisations concrètes, il faut promouvoir la méthode tripartite. Je mets en garde contre l'euphorie actuelle qui tend à remplacer le dialogue avec des intermédiaires non structurés par le dialogue avec la société civile. Le dialogue avec la société civile doit pouvoir se répercuter sur le dialogue social et le tripartisme, il ne peut pas le remplacer.

L'OIT a été à ce jour la première et, malheureusement, seule organisation tripartite internationale. Mais c'est ce tripartisme qui a fait son fort et son succès. Si elle veut que ces normes deviennent réalité au niveau national, il faut cependant que le tripartisme devienne réalité dans tous les pays. Car les pays qui ne connaissent ni de patronat indépendant structuré ni de mouvement syndical libre auront davantage de problèmes à créer un environnement propice à la réalisation du progrès social.

Enfin, il faudra que le système multilatéral devienne, ou redevienne devrais-je dire, «une union sacrée» poursuivant un objectif commun: la paix et la prospérité pour l'ensemble de l'humanité.

Malheureusement, aujourd'hui, on a l'impression que certaines organisations, voire leurs Etats membres, oublient les liens de parenté qui existent entre elles. Je vise avant tout l'OIT et l'OMC. Mon pays a été parmi les premiers à plaider pour l'intégration formelle des normes sociales de l'OIT dans le commerce mondial avec des processus de surveillance multilatérale.

En fin de compte, le développement durable, le travail décent ou encore l'emploi de qualité seront ce que nous, Etats, en auront fait. Pour moi, les notions de travail décent et emploi de qualité font assurément partie du développement durable. Dans ses propositions en vue du Sommet de Göteborg, la Commission de Bruxelles dit clairement. «Pour pouvoir participer efficacement à la réalisation du développement durable dans le monde, l'Union européenne et les Etats Membres doivent activement coopérer avec des pays tiers et d'autres organismes internationaux, dont l'OCDE, l'Organisation mondiale du commerce, le Bureau international du Travail, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.»

La lutte pour le travail décent doit se baser sur une approche intégrée couvrant les Etats Membres, l'OIT et tout le système multilatéral». Or, pour que cette approche marche, il faut la structurer, la doter d'instruments, je dirais presque l'institutionnaliser.

Voilà la voie à emprunter. Espérons que par ce dialogue toutes les organisations internationales comprendront que, dans un sens de développement durable, l'économique et le social seront comme deux jumeaux siamois que l'on ne peut pas séparer.

L'OIT, malgré ses 82 ans, veut retrouver un souffle nouveau à l'orée de ce siècle nouveau. Saisissons donc l'occasion en affirmant unanimement le rôle essentiel de l'OIT dans la régulation sociale de l'économie mondialisée.

Original portugais: M. FERNANDES PEDROSO (ministre du Travail et de la Solidarité, Portugal) — Je félicite la Présidente et les Vice-présidents pour leur élection à la haute charge de conduire les travaux de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Le rapport que M. Amorim, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, et le rapport que M. Somavia, en sa qualité de Directeur général, ont

présenté à cette Conférence exposent avec une grande clarté les activités, les préoccupations et les défis fondamentaux que le Conseil d'administration et l'Organisation internationale du Travail, ensemble, ont relevés tout au long des douze mois passés et qu'ils continueront à relever. C'est une continuité pour atteindre l'objectif universel qui consiste à donner à toutes les femmes et à tous les hommes la possibilité de trouver un travail décent.

Le Directeur général a dit à juste titre que le travail décent est une aspiration universelle qui représente l'espoir de tous d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. C'est également un objectif personnel pour les individus et un objectif de développement pour les Etats.

Nous savons également que le travail décent est un concept qui recouvre les quatre objectifs stratégiques de l'OIT dans le domaine de l'emploi, des droits fondamentaux au travail, de la protection sociale et du dialogue social. Les droits fondamentaux au travail, consacrés par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, sont les droits de toutes les personnes, indépendamment des systèmes politiques et économiques et du niveau de développement des différents pays. L'emploi, la protection sociale et le dialogue social sont des droits à vocation universelle et, comme le dit le Directeur général, constituent des éléments fondamentaux pour une stratégie de développement des sociétés.

Et pourtant, nous savons combien l'objectif du travail décent est loin de la vie quotidienne de beaucoup de personnes et ce sur tous les continents. Nous connaissons la souffrance de ceux qui n'ont pas d'emploi, qui n'ont pas de protection sociale, n'ont pas d'école ni de soins de santé de base et auxquels sont déniés les droits et libertés fondamentaux, qui sont exploités par le travail forcé, lequel, dans ses formes les plus haïssables, s'accompagne de violations de la liberté et de l'intégrité physique.

Une action normative internationale est donc un élément essentiel pour concrétiser l'aspiration universelle à un travail décent. L'OIT déploie une activité fondamentale d'analyse intégrée de l'impact et de la cohérence des instruments normatifs existants et de la pertinence des nouveaux instruments, ainsi que le système de contrôle de l'application des normes. Nous soutenons activement ces initiatives et nous partageons, avec beaucoup d'autres gouvernements et organisations de travailleurs et d'employeurs, l'objectif d'actualiser et de renforcer la cohérence et la pertinence des normes internationales du travail, sans pour autant — et cela est un point clé — diminuer la protection des travailleurs. Nous pensons que le développement économique n'est pas seulement compatible avec les droits sociaux fondamentaux résumés par le concept de travail décent, mais qu'il est uniquement possible par cette voie, bien que les droits en matière de rémunération ou de protection sociale aient des niveaux différents de satisfaction selon la situation de chaque pays.

Mais ces prémisses font que les populations ont le droit de bénéficier du développement économique et, que la Déclaration le dit bien, les normes du travail ne pourront être utilisées à des fins commerciales protectionnistes.

Reconnaître les droits fondamentaux et la promotion du travail décent doit faire partie intégrante du

développement. Les stratégies et les politiques de développement, tant dans les pays que sur les plans des institutions d'intégration régionale et des institutions internationales, doivent associer les objectifs sociaux aux objectifs économiques. Le développement et les droits sociaux sont interactifs dans un double sens: le développement crée un cadre favorable à la concrétisation des droits sociaux, et ceux-ci sont promoteurs du développement.

Nous savons que l'augmentation du commerce mondial de biens et de services et de la circulation des capitaux donne aux pays et aux régions des occasions de participation croissante à l'économie mondiale, donc des possibilités de croissance et de développement. Mais nous savons également qu'une bonne partie de la population dans le monde entier craint les effets de la mondialisation. Beaucoup de travailleurs des régions développées redoutent la délocalisation de leurs entreprises dans des régions à des coûts de main-d'œuvre inférieurs. En même temps, la croissance économique de certaines régions moins développées ne s'est pas encore traduite par le développement social de la population.

L'économie doit être au service des personnes et donc la mondialisation est légitime uniquement sur un plan éthique et social si elle est capable d'intégrer les objectifs sociaux et les objectifs économiques de façon à promouvoir le travail décent, pierre de touche d'un paradigme social et économique de cohésion et de compétitivité.

Il est fondamental que la croissance économique des régions moins développées engendrée par la globalisation se traduise par un développement social. L'action de l'OIT doit avoir un rôle déterminant, tant dans la définition des droits, qui concrétisent le concept de travail décent que dans la coopération technique qui assure la promotion de l'application des normes internationales.

Il faut favoriser l'alliance stratégique entre les politiques macroéconomiques et le développement social et c'est pourquoi nous soutenons les initiatives du Directeur général et accueillons très favorablement ses propositions pour renforcer l'action du groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation qui placent l'OIT au centre de la réflexion de haut niveau institutionnel sur les politiques économiques et sociales dans le contexte de la mondialisation, et de la conception de politiques intégrées, propres à promouvoir les droits sociaux et un travail décent.

Nous sommes convaincus que, face à la mondialisation, ce ne sont ni les craintes ni l'enthousiasme exagéré, mais une nouvelle régulation sociale, elle aussi mondiale, qui nous feront progresser.

Original turc: M. OKUYAN (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie) — Permettez-moi de féliciter M^{me} la Présidente ainsi que les Vice-présidents pour leurs élections à la présidence de cette Conférence. Je souhaite également féliciter le Directeur général pour son rapport détaillé, qui fait état des mesures prises récemment dans le cadre de la modernisation, et du processus de renouvellement axé sur le travail décent et les défis que l'OIT devra relever dans le cadre du travail tripartite.

Le rapport met l'accent sur les quatre objectifs stratégiques du programme du travail décent, à savoir les normes et principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Nous espérons que nous pourrions aller au-delà des

questions controversées et pouvoir ainsi maintenir la cohésion entre les mandats de l'OIT.

J'appuie la nouvelle approche de l'OIT dans son travail interne, ainsi que dans ses contacts avec les organisations internationales qui ciblent la croissance économique (le FMI et la Banque mondiale), et qui a pour objectif de mettre en place des politiques communes de développement qui mettront un accent égal sur les questions sociales et économiques.

Nous pensons que les travailleurs migrants font partie des groupes vulnérables, dans le cadre de l'économie mondiale, et qu'ils doivent être inscrits au rang de nos priorités.

Concernant le dernier chapitre du rapport, le Directeur général appelle les mandants de l'OIT à exprimer leurs opinions sur le programme du travail décent. Dans ce contexte, permettez-moi de mentionner les efforts de mon gouvernement vis-à-vis des quatre objectifs stratégiques du programme et de vous énumérer les résultats auxquels nous sommes parvenus durant les quelques années passées.

Tout d'abord, en ce qui concerne les droits fondamentaux, nous avons adopté et ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 au sein de notre Parlement en janvier dernier, et nous faisons désormais partie des pays qui ont ratifié toutes les conventions fondamentales. Le processus d'enregistrement est en cours.

En ce qui concerne la liberté syndicale et le droit d'organisation, nous ne pouvons pas dire que nous avons réglé tous les problèmes. Cependant, un projet de loi qui vise à établir un cadre juridique pour les droits d'organisation ainsi qu'un projet pour la consultation collective en faveur des fonctionnaires sont inscrits à l'ordre du jour de la session plénière du Parlement. Nous tentons d'aboutir à un compromis entre les partenaires sociaux sur un autre projet de loi, qui vise à réduire les divergences entre notre législation et la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ainsi que la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

En ce qui concerne les normes en matière de travail des enfants, nous nous sommes engagés récemment en Turquie dans une longue bataille. L'OIT contribue dans le cadre de l'IPEC à donner une impulsion nouvelle à notre lutte et nous en profitons pour exprimer notre gratitude au Directeur général et au personnel de l'OIT qui ont participé au Programme ainsi qu'au bureau de l'OIT à Ankara, et à tous les pays qui ont apporté leur contribution financière au Programme. Nous espérons que l'OIT continuera d'apporter son appui aux projets concernant le travail des enfants en Turquie. En effet, cette aide a porté ses fruits car, grâce au concours précieux des organisations d'employeurs et de travailleurs de Turquie, nous avons réussi à réduire le travail des enfants de moitié durant ces cinq dernières années.

En ce qui concerne les objectifs en matière d'emploi, nous avons pu réorganiser l'agence pour emploi, qui est une institution intitulée ISKUR. Cette institution, tripartite, doit créer et mettre en œuvre des politiques dynamiques du marché du travail à l'échelle nationale et former la main-d'œuvre.

En ce qui concerne la protection sociale, nous avons procédé aux réformes suivantes: mise en place d'un programme d'assurance chômage en vertu de la loi adoptée en 1999, qui prévoit également de résoudre les problèmes financiers des organismes de sécu-

rité sociale. Nous avons également restructuré et réorganisé ces organismes, de manière à les rendre plus efficaces. Un projet de loi qui fournit une protection aux travailleurs contre les licenciements injustes a été élaboré en consultation avec les partenaires sociaux, conformément à la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, et a été soumis au Cabinet du Premier ministre.

En ce qui concerne le dialogue social, en vertu de la loi qui est entrée en vigueur en avril de cette année et qui vise à entrer en conformité avec la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales, 1976, nous avons mis en place un Conseil social et économique qui est un mécanisme national doté d'une base juridique solide. Il s'agit là d'un pas important puisque ce qui est essentiel, c'est que cette loi ait été élaborée par les partenaires sociaux eux-mêmes.

Si j'ai mentionné les réalisations de mon pays et les efforts déployés pour atteindre ces quatre objectifs stratégiques en matière de travail décent, c'est parce que je voulais indiquer que nous avons pris bonne note de l'appel lancé par le Directeur général aux gouvernements et que nous attachons une importance particulière à nos relations avec l'OIT.

Dans le cadre de notre processus d'adhésion à l'Union européenne, nous nous efforçons de réaliser nos objectifs à moyen terme et nos priorités à court terme. C'est ainsi que nous allons ouvrir sous peu un centre de formation et d'informations de l'OIT à Ankara. Nous espérons que cette démarche nous permettra de renforcer nos relations avec l'OIT.

M^{me} KAYITESI ZAINABO (*ministre de la Fonction publique et du Travail, Rwanda*) — Au nom de la délégation rwandaise et en mon nom personnel, permettez-moi de m'associer aux autres orateurs pour adresser mes sincères félicitations à la Présidente de la Conférence, ainsi qu'aux Membres du Bureau pour leur élection à la présidence des assises de cette haute assemblée.

Je salue la qualité du rapport du Directeur général et les préoccupations légitimes qu'il a ressenties. La réduction du déficit de travail décent doit être un défi de tous les pays et particulièrement de ceux en voie de développement. C'est par la croissance économique que ce défi pourra être surmonté.

Nous appuyons les efforts déployés par l'OIT qui souhaite atteindre les objectifs stratégiques tels que la protection sociale, la promotion des droits au travail, de l'emploi et du dialogue social, sans lesquels il ne serait pas possible d'améliorer la qualité de vie de nos populations en général et des travailleurs en particulier.

Le gouvernement de la République rwandaise demeure attaché aux objectifs de l'Organisation internationale du Travail et à son activité normative et aspire à assurer un travail décent à tous les travailleurs œuvrant dans notre pays.

C'est ainsi qu'un accent particulier est mis sur la création d'emplois malgré la conjoncture économique défavorable inhérente à la situation postconflit d'où sort notre pays.

Nous pensons que le travail décent suppose aussi un travail durable. Des efforts sont concentrés sur les programmes de développement durable tels que le programme national de réduction de la pauvreté. Celui-ci insiste sur la reconstruction des capitaux en milieu rural, le développement des ressources humai-

nes, l'appui aux petites et moyennes entreprises, l'assistance en matière de logement et la promotion des services sociaux.

La promotion des coopératives a été identifiée comme une stratégie privilégiée pour la création d'emplois face aux multiples problèmes de chômage. Nous encourageons les travailleurs frappés par les mesures de privatisation ou d'assainissement dans la fonction publique ainsi que ceux du secteur informel à se grouper en coopératives afin de faciliter leur encadrement et l'accès au microcrédit.

Nous avons pris des mesures appropriées pour promouvoir les principes de l'OIT en tenant compte des considérations socio-économiques de notre pays. Dans ce contexte, nous considérons que l'amélioration des conditions de travail requiert la modernisation des législations et leur adaptation aux nouvelles réalités. Ainsi, le Rwanda a procédé à la révision du Code du travail et de la législation sur la sécurité sociale.

Nous reconnaissons que la promotion des droits et principes fondamentaux au travail, la réussite des politiques et programmes de création d'emplois et l'amélioration du système de protection sociale restent intimement liées à l'existence au sein de la société d'un dialogue social de qualité.

Pour donner suite à la campagne de ratification des conventions fondamentales, mon pays a déjà ratifié 27 conventions dont les sept fondamentales et la convention sur les pires formes de travail des enfants. Des programmes d'activité pour soustraire nos enfants aux travaux durs sont déjà élaborés.

Pour conclure mon allocution, je voudrais réaffirmer que notre pays ne ménagera aucun effort pour aider à la mise en œuvre du programme de réformes proposé par le Directeur général.

Original anglais: M. CHO (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, République de Corée) — Je félicite M. Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail, pour les remarquables exploits réalisés depuis son élection. Les efforts déployés à travers le travail décent sont destinés à redessiner le cadre et la philosophie du travail dans le contexte du changement de l'économie mondiale. Ayant fait adopter par les conférences les conventions fondamentales, il a posé la pierre angulaire de la protection des droits fondamentaux du travail. En faisant avancer le travail décent, il a donné l'espoir et les possibilités aux travailleurs. Au nom des travailleurs de la Corée, je soutiens entièrement le programme du travail décent et je promets notre collaboration ultérieure avec l'OIT. Je voudrais attirer votre attention, à cet égard, conditions de travail en Corée en tant que cas individuel.

Depuis la crise économique coréenne de 1997, une restructuration a été menée avant tout au moyen de privatisations, de ventes à l'étranger, de fusions et acquisitions d'entreprises et de licenciements. Malgré certains effets positifs de certains aspects, les fondements économiques du développement durable semblent avoir été considérablement endommagés par la politique unilatérale du gouvernement qui négligeait les principes du partenariat social. En ce sens, la politique de privatisation doit être entièrement révisée à la commission tripartite afin de refléter la vision du développement économique.

Sans une consultation sincère avec les représentants des travailleurs avant la mise en œuvre de la res-

tructuration, la réforme gouvernementale s'est heurtée à des protestations vigoureuses de la part des travailleurs comme par exemple la grève de la faim de douze jours observée par le président du FKTU et les centaines de grèves qui ont conduit à l'emprisonnement de centaines de travailleurs au cours des trois dernières années. J'exhorte le gouvernement coréen à libérer immédiatement 46 travailleurs, y compris les dirigeants du syndicat financier, et à tenir sa promesse récente de consulter les syndicats sur la restructuration.

Il est urgent de prendre des mesures légales pour les travailleurs occasionnels qui sont plus de 53 pour cent de la totalité des travailleurs de Corée. Ils sont à peine protégés par les systèmes de protection sociale. Ainsi, la discrimination pratiquée au niveau d'un travail de valeur égale entre les travailleurs réguliers et les travailleurs occasionnels devrait être éliminée en étendant la couverture des filets de protection sociale et en autorisant ces travailleurs à s'organiser en syndicats.

Bien que 20 pour cent des fonctionnaires aient perdu leur travail au cours des quatre dernières années, leurs droits à la liberté d'association ont été fortement restreints. Ainsi, les fonctionnaires devraient avoir la possibilité d'adhérer aux syndicats pour jouir pleinement de leurs droits.

A l'occasion de l'anniversaire du 1^{er} mai cette année, près de 1000 syndicalistes de la Corée du Sud et de la Corée du Nord ont célébré cet événement ensemble au Nord et ont réaffirmé le rôle principal des syndicats pour une unification pacifique de la Corée. Je voudrais exprimer ma gratitude au Directeur général pour avoir invité la Corée du Nord à cette Conférence. De nouveau, je demande aux Membres de l'OIT de nous soutenir dans nos activités syndicales entre le sud et le nord de la Corée.

Finalement, c'est une déception que le cas japonais (convention n° 29) n'ait pas été inclus sur la liste des cas individuels pour la discussion tripartite à la Commission de l'application des normes. Vu l'urgence de la situation, étant donné que les victimes de l'esclavage sexuel militaire japonais meurent les unes après les autres d'année en année, je prie la commission d'experts d'inclure ses observations sur le cas du Japon (convention n° 29) dans son rapport de 2002.

Original anglais: M. ROLEK (délégué des employeurs, Hongrie) — C'est un grand honneur pour moi d'être présent à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, de me présenter devant vous et de vous faire rapport au nom des employeurs hongrois sur la situation économique actuelle en Hongrie dans le contexte de l'emploi, du tripartisme et du dialogue social.

Le développement de l'économie hongroise est un bon exemple du fait que la stabilité macroéconomique à long terme doit reposer sur une base efficace et compétitive microéconomique. Le PIB a augmenté de 5 pour cent en 2000 et continuera à augmenter au même rythme en 2001.

Le pourcentage des personnes qui ont un emploi a augmenté alors que le taux de chômage a baissé considérablement.

La transformation économique et la préparation à l'adhésion à l'Union européenne indiquent qu'on ne se limite pas à une tâche économique. Une réalisation réussie implique une coopération harmonisée de la politique, de la législation, des institutions et de la

société qui inclut les employeurs et les organisations de travailleurs.

Alors que le succès d'une économie se mesure souvent par le taux de croissance de la production ou du revenu, le progrès social se mesure par la protection sociale. Il faut donc que les politiques et les institutions maintiennent l'équilibre entre la croissance économique et le progrès social.

Cela correspond au programme du travail décent du BIT, lequel embrasse les objectifs économiques et sociaux. Il y a les droits, le dialogue social et la protection sociale, d'une part, et l'emploi et l'entreprise, d'autre part.

En Hongrie, nous avons accompli des progrès significatifs pour fournir du travail décent, et l'économie hongroise qui se développe rapidement va renforcer cette tendance.

Le dialogue social est la clé du consensus qui permet d'atteindre les engagements pris et de fournir les moyens d'adapter les objectifs concurrentiels et de gérer les conflits.

En Hongrie, le dialogue social a des racines solides et contribue à une croissance socio-économique stable et à une transition en douceur vers l'économie de marché.

L'amendement du Code du travail en Hongrie qui a été promulgué cette année est un bon exemple de la manière dont la protection sociale peut aller de pair avec la compétitivité. Les changements issus de la logique des directives européennes ont été faits en faveur des travailleurs, mais ils permettent aussi aux employeurs hongrois d'agir de manière efficace.

Malheureusement, nous devons mentionner que dans d'autres domaines de la nouvelle structure de conciliation tripartite, les consultations et les négociations sont devenues moins fréquentes et se sont limitées aux consultations. Certains changements ont été cependant proposés par le gouvernement et pourront donner un nouvel élan aux institutions tripartites.

Organisé autour des initiatives du BIT, le monde du travail est capable de stimuler la croissance rapide de l'économie et de combler le fossé qui sépare la Hongrie des pays d'Europe occidentale. Il s'agit là d'un intérêt constant des employeurs hongrois lié à la volonté du pays d'adhérer à l'Union européenne dans un proche avenir. Nous avons encore beaucoup de tâches à réaliser dans le domaine du travail, et les employeurs hongrois voudraient jouer un rôle très actif dans ce processus. Je suis convaincu que l'harmonisation avec la législation de l'Union européenne renforcera l'application des conventions et recommandations de l'OIT et inclura une stratégie de travail décent.

Nous voudrions remercier le bureau régional du BIT à Budapest qui accorde une assistance efficace aux partenaires sociaux, notamment dans le cadre des nouveaux projets que nous avons décidé de lancer dernièrement. Les partenaires sociaux hongrois ont beaucoup profité des conseils qui leur ont été fournis ainsi que des réunions et des nombreux séminaires organisés par le BIT.

(*M^{me} A. Sto. Tomas prend place au fauteuil présidentiel.*)

Original espagnol: M. HERRERA ROA (délégué des employeurs, République dominicaine) — C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom de la délégation des employeurs de la République

dominicaine et de féliciter M^{me} la Présidente pour son élection à la tête de cette auguste assemblée. J'aimerais également féliciter le Directeur général pour la présentation de son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*.

Nous souhaitons louer les idées exprimées dans la présentation de ce rapport, lequel nous a vivement intéressés. En effet, le travail décent est un pilier essentiel du bien-être et du respect de la dignité de l'être humain.

Nous sommes convaincus que nous pourrions mettre en œuvre une action politique en faveur de l'objectif du travail décent mais, au préalable, des politiques publiques garantissant la stabilité politique, économique et sociale sont nécessaires. En effet, la création d'emplois est inutile si elle s'accompagne de la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs et de la population en général.

Nous sommes d'avis que les programmes pour le travail décent doivent s'accompagner d'études plus approfondies de la part de l'OIT, qui consisteraient à étudier les diverses formes d'action que pourraient entreprendre nos pays dans la poursuite de cet objectif, dans le cadre du développement économique.

Il est important de signaler que, selon les rapports de l'OIT elle-même, sur dix emplois créés dans notre région, huit se rattachent au secteur informel de nos économies: une étude équilibrée de la situation réelle est donc nécessaire. Dans le cas particulier de la République dominicaine, cette situation empire à cause de la situation des immigrants sans papiers, qui se répercute de façon déterminante sur certains segments du marché du travail.

En tant qu'employeurs, nous pensons que la réduction du déficit de travail décent passe par des politiques publiques qui stimulent l'esprit d'entreprise et encouragent l'investissement créateur d'un travail digne.

Dans cet esprit, notre pays a prouvé à plusieurs reprises son vif intérêt non seulement pour que les conditions de travail s'améliorent, mais aussi pour que les postes de travail créés soient conformes à la nouvelle vision stratégique de l'OIT.

C'est pourquoi nous avons demandé une réforme du Code du travail, dont certains éléments sont en cours et d'autres sont achevés.

Dans le même ordre d'idées, en suivant un processus tripartite, une loi a été adoptée de manière consensuelle. Cette loi porte création du Système dominicain de sécurité sociale, et a été approuvée récemment par notre Parlement et transformée en loi nationale par l'actuel gouvernement dominicain.

A l'heure actuelle, le règlement d'application de cette loi est en cours d'élaboration, ce qui s'inscrit avec les travaux de la Commission de l'emploi, avec les mesures de mise en œuvre de la convention (n° 182) contre les pires formes de travail des enfants, 1999, avec la création d'un Conseil économique et social compétent promu conjointement par le gouvernement, les travailleurs et les employeurs, dans la politique globale de création des capacités nécessaires au travail décent en République dominicaine.

Nous, employeurs, avons défendu l'instauration, dans notre pays, d'un système de certification des qualifications professionnelles, que nous appliquerons, de concert avec les travailleurs, en tant que pilier supplémentaire de la quête du travail décent.

En ce qui concerne les normes de l'OIT, les employeurs de la République dominicaine souhaitent

qu'elles soient aussi simples que possible et plus adaptées à la poursuite de l'objectif central qu'est la réduction du déficit de travail décent.

A cet égard, nous sommes d'accord avec le Directeur général du BIT pour dire que notre Organisation doit disposer d'une palette de normes adaptée aux quatre objectifs stratégiques, objectifs qui, comme le rappelle l'Organisation internationale des employeurs, s'inscrivent dans le dynamisme de l'esprit d'entreprise.

Original anglais: M. KHAN (ministre fédéral du Travail, de la Main-d'œuvre et des pakistanais émigrés, Pakistan) — Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente pour son élection en tant que Présidente de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Nous l'assurons de notre entière coopération pour garantir le succès de cette session.

Le Pakistan est attaché à la défense des droits et des libertés fondamentales du travail, énoncés dans les conventions dont il est signataire. En tant que pays en développement il a toujours cherché à améliorer la mise en œuvre des normes du travail internationales et s'il reste encore beaucoup à faire, nous avons déjà fait certains des progrès. Malgré les contraintes structurelles et économiques dont il souffre, le Pakistan a progressé dans l'amélioration des normes sociales. Grâce aux efforts conjugués du gouvernement et de nos partenaires sociaux, des organisations de travailleurs et d'employeurs, nous sommes en train d'élaborer une législation du travail moderne et de mettre en place des organismes sociaux, en collaboration avec les employeurs et les travailleurs. Parmi les projets de réforme sociale qui seront proposés en juillet prochain, lors de la Conférence nationale tripartite, figure l'élargissement du champ d'application de la législation du travail et de la protection sociale aux secteurs agricole et informel. Au début de l'année le gouvernement a annoncé un ensemble de mesures de protection sociale. Outre qu'il est prévu de rétablir la fête du travail le 1^{er} mai comme jour de congé, ces mesures étendent la couverture sociale et vieillesse à 6 millions de travailleurs et à leurs dépendants; actuellement seules 3,8 millions de personnes sont couvertes.

Par ailleurs nous avons mis en œuvre un plan d'action pour l'élimination du travail forcé et la réhabilitation de ceux qui en étaient victimes. Nous avons pour cela mis en place un cadre législatif et des ressources financières ont été affectées. Nous avons aussi élaboré une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois avec la collaboration des agences bilatérales et multilatérales, y compris l'Organisation internationale du Travail.

Ces mesures seront complétées par des mesures visant à transférer le pouvoir politique et économique aux collectivités de base par l'introduction d'une nouvelle structure d'administration locale réservant un tiers des sièges aux paysans et aux travailleurs.

Le monde dans lequel nous vivons actuellement se caractérise par des contradictions. D'un côté, des progrès importants, souvent révolutionnaires, sont faits en matière de technologie de l'information ouvrant de nouveaux horizons en termes de progrès et de prospérité tandis que, d'un autre côté, l'insécurité, la précarité et la pauvreté s'accroissent dans le monde.

Les bienfaits de la mondialisation sont évidents, notamment par la hausse du niveau de vie et les nouveaux débouchés qu'elle engendre pour certains.

Pourtant la révolte que suscite la mondialisation, comme nous l'avons constaté à Seattle, Davos et Genève, doit être comprise. Cette réaction est une protestation contre la répartition inégale des bénéfices de la mondialisation. Celle-ci a entraîné la marginalisation de millions de personnes spécialement dans les pays les plus pauvres. Elle a creusé l'écart au plan économique et social entre les pauvres et les riches. La question à laquelle nous sommes confrontés actuellement est de trouver le moyen de faire en sorte que la mondialisation produise un développement équitable et durable et que les profits résultant du progrès et de la création des richesses soient surtout équitablement partagés, la précarité étant combattue grâce à un transfert des richesses des riches vers les pauvres aux plans mondial et national.

Le Directeur général a abordé cette question dans son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial*. Nous le remercions d'avoir produit un rapport aussi stimulant qui défend la cause d'une approche intégrée en vue d'un développement juste et équitable.

La première tâche qui nous incombe est de transformer le paradigme du travail décent en une politique institutionnelle et un cadre législatif cohérents au plan national, d'en examiner les coûts et les bénéfices et de voir comment les progrès dans ce domaine influent sur les progrès dans d'autres domaines. L'une des manières d'aborder ces questions pourrait être de concrétiser l'approche suggérée dans le rapport par des programmes faisant intervenir toutes les parties prenantes. Ce n'est qu'après avoir mis en œuvre les principes du travail décent au plan national que l'OIT peut espérer élaborer un cadre efficace pour une approche intégrée au plan international.

En matière de travail décent, il est nécessaire de disposer de fondements empiriques solides construits à partir des expériences acquises au niveau national tenant compte des situations spécifiques et des possibilités. Un système viable ne saurait être construit en s'inspirant de la seule expérience des pays développés et industrialisés.

C'est dans ce contexte que nous devons examiner l'impact de la mondialisation sur le travail décent dans les pays en développement. Il est important de déterminer si les investissements directs et la libéralisation des échanges commerciaux font ressentir leurs bienfaits à la base ou si au contraire la hausse du chômage dans les pays en développement ne résulte pas de la libéralisation rapide des échanges associée à l'automatisation poussée des processus de production introduite par les entreprises multinationales dans des pays en développement qui disposent d'un surplus de main-d'œuvre.

Qui plus est, il ne faut pas que nous perdions de vue lorsque nous examinons le déficit de travail, celui dont souffrent les trois quarts de la population mondiale. Si le travail décent est un objectif, il faut d'abord qu'il y ait du travail pour que ce travail puisse devenir décent. Le déficit de travail décent est en outre inextricablement lié au déficit de démocratie du système institutionnel économique et financier. Comme l'a dit le Directeur général la mondialisation sous sa forme actuelle perd rapidement en popularité. En effet, elle résulte de décisions, de politiques prises par les grandes institutions internationales et les pays développés. La persistance des inégalités résultant de la mondialisation entraînera une marginalisation accrue de la majorité des pays en voie de développement, et

de leurs habitants. Permettez-moi donc de conclure en disant qu'il faut que la mondialisation bénéficie à tous et soit absolument équitable. Cela nécessite l'élaboration de politiques et la prise de mesures au niveau mondial qui répondent aux besoins des pays en voie de développement et soient formulées avec leur participation.

Cela doit couvrir l'accès de leurs produits aux marchés mondiaux, la réduction de leur dette et le transfert d'une aide au développement des pays développés aux pays en développement.

Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a déclaré: «Si nous voulons tirer le meilleur parti de la mondialisation et éviter ses pires méfaits, nous devons mieux gouverner au niveau national et apprendre à gouverner ensemble au niveau international.»

Original portugais: M. GIANNITSIS (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Grèce) — Je suis très heureux de pouvoir participer à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et de contribuer à la conception des politiques sur un problème très important qui touche nos sociétés.

La question du travail décent telle que définie dans le rapport du Directeur général indique les réalités controversées et complexes auxquelles nos sociétés sont confrontées. Cependant, aujourd'hui nous devons accorder un rang de priorité à la question du travail décent et cela prouve les failles de nos politiques. Il va sans dire que la mondialisation de l'économie a permis d'accélérer la croissance des niveaux moyens de revenus et a aussi renforcé la capacité d'innovation et de création de richesses. Cependant, ces acquis n'ont pas été obtenus sans mal et se sont accompagnés d'une exclusion et d'une insécurité économique accrue qui prouvent la persistance de disparités entre les nations et les grandes régions.

Alors que nous sommes au seuil du XXI^e siècle, la production et la productivité mondiales sont sensiblement plus élevées que dans le passé. En même temps, le nombre d'individus qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, d'incapacité et dans le manque de dignité a augmenté. Dans les pays se situant à des niveaux très différents de développement, de plus en plus de gens n'ont pas confiance et leurs conditions de vie et de travail sont loin d'être décentes.

Le pire c'est que pour beaucoup d'entre eux telles sont leurs perspectives d'avenir, qui déterminent le sort de toute leur famille.

La question est la suivante: que pouvons-nous faire? Et bien entendu qu'allons-nous faire? Notre gouvernement a placé l'objectif du travail décent au cœur de ses politiques sociales et économiques. Nous estimons que le travail décent comporte six éléments essentiels: l'accès au travail; une rémunération équitable; une amélioration de la qualité au travail; la confiance; la protection des droits des travailleurs et des systèmes de sécurité sociale solides.

Sur cette base, nos politiques s'articulent autour de quatre prémisses de base:

En premier lieu, le développement économique, la croissance et la politique sociale se renforcent mutuellement, ce qui signifie que la politique sociale est un facteur qui contribue à l'augmentation des taux de croissance, et l'on doit souvent trouver le bon dosage de ces politiques.

En deuxième lieu, de nouveaux modèles de croissance et de développement sont souvent dissociés de

la création d'emplois. C'est pourquoi l'emploi doit être au centre de nos politiques.

En troisième lieu, le renforcement de l'économie, la capacité d'ajuster, comme il se doit, le cadre institutionnel et de trouver un équilibre entre l'Etat et le marché, l'affermissement de la démocratie afin de créer des conditions de travail convenables, sont autant d'éléments primordiaux et interdépendants qui sont les conditions du succès.

En quatrième lieu, au niveau de l'Union européenne et des institutions internationales, la Grèce accueille favorablement les initiatives qui contribuent à réduire le déficit de travail décent.

La question suivante demeure: jusqu'à quel point les politiques peuvent-elles promouvoir les objectifs en matière de travail décent? Dans quelle mesure pouvons-nous mettre en œuvre des politiques visant la réalisation de ces objectifs?

Nul n'ignore que la qualité du travail et le niveau de protection sociale sont largement tributaires de la croissance économique. J'en veux pour preuve le rapport du Directeur général. Néanmoins, il est également admis que le dualisme économique, marqué par l'existence d'un secteur informel disproportionné, freine gravement le développement des politiques du marché du travail et des politiques sociales, et en amenuise les avantages, surtout pour ceux qui en ont grand besoin. Quant à l'inaction, que l'on suppose souvent associée à de prétendus avantages comparatifs, elle risque de plonger des millions d'individus dans une pauvreté perpétuelle.

Par conséquent, il est urgent et économiquement prudent de mettre en œuvre des «normes de travail minimal», conformément aux définitions de l'OIT et cela doit être un objectif international. Cependant, il faut faire preuve de prudence si l'on veut s'en remettre à des normes dans le domaine très sensible des relations sociales. Un système incitatif pourrait compléter cette approche, en vertu duquel la mise en œuvre de normes du travail minimal serait basée sur des accords commerciaux préférentiels, des programmes d'aide internationale, des projets de développement et des initiatives visant à alléger le fardeau de la dette.

Enfin, comme il est indiqué à juste titre dans le rapport du Directeur général, le débat sur la mondialisation se situe souvent entre deux conceptions extrêmes, assez simplistes: «la globophilie» et la «globophobie». Au-delà de ces vues simplistes, nous pouvons trouver un terrain d'entente qui comprenne la reconnaissance des avantages socio-économiques de la mondialisation, et la prise de conscience de ses déficiences. Il nous incombe de trouver des solutions pertinentes sur le plan social au problème du déficit de travail décent et en général à celui du déficit social qui caractérise le développement moderne.

Enfin, je tiens à féliciter le Directeur général et son équipe pour son rapport et à souligner la volonté de mon pays de soutenir l'action entreprise pour réduire l'actuel déficit de travail décent. La Grèce a toujours respecté les principes fondamentaux de l'OIT. En tant que membre fondateur de cette Organisation, la Grèce a ratifié la majorité des conventions internationales du travail, et récemment la convention internationale (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Nous avons l'intime conviction que des questions mondiales ne peuvent être traitées avec efficacité que dans le cadre d'initiatives concertées et collectives.

Original portugais: M. SEVENE (*ministre du Travail, Mozambique*) — J'adresse tout d'abord mes sincères félicitations et tous mes souhaits de plein succès à la Présidente et aux membres du Bureau de la Conférence, qui ont la lourde tâche de conduire nos travaux.

C'est un honneur pour moi que de participer de nouveau à cette instance, et je me félicite de ce que le thème de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail porte sur la définition d'actions visant à améliorer les conditions de travail et à promouvoir le travail décent qui est un défi mondial que nous devons tous relever.

Je voudrais également adresser mes félicitations au Directeur général, M. Juan Somavia, pour sa lutte tenace en faveur du travail décent dans le monde et pour son évaluation clairvoyante des efforts accomplis dans le monde pour faire du travail une valeur universelle, indépendamment des cultures et du niveau de développement de chacun des pays.

Dans le cadre de l'Afrique subsaharienne, le Mozambique est un pays caractérisé par le succès de ses efforts pour la paix, à laquelle nous sommes parvenus par le dialogue et la réconciliation nationales, préparant ainsi la voie à deux élections, qui ont été démocratiques et transparentes, ainsi qu'à un retour à la normale.

Les tentatives de réforme économique du gouvernement ont été entravées par des catastrophes naturelles — inondations et cyclones — qui ont freiné le développement et fait reculer l'industrie, l'agriculture et le commerce, avec de graves conséquences pour les ressources humaines.

Le gouvernement du Mozambique a défini comme objectif prioritaire pour 2000-2004 la réduction de la pauvreté absolue. Les besoins de la population constituent le point de départ de la stratégie de développement. C'est dans ce cadre que le plan quinquennal pour 2000-2004 vise quatre objectifs majeurs: réduction de la pauvreté absolue, avec un accent mis sur l'éducation, la santé et le développement rural; promotion du secteur privé, considéré comme le moteur de la croissance; réduction des déséquilibres géographiques et consolidation de la paix, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie.

Environ 45 pour cent de la population du Mozambique est économiquement active. Les bons résultats économiques du pays n'ont pas encore entraîné de création d'emplois correspondante. Notre stratégie de lutte contre le chômage se concentre donc sur la promotion de l'emploi salarié, de l'emploi indépendant et de la formation professionnelle.

Depuis un an, le ministère du Travail a intensifié ses interventions sur le marché du travail, en vue d'améliorer l'équité dans l'emploi, de réduire la pauvreté absolue et d'éliminer les pires formes de travail des enfants.

De septembre 2000 à mai 2001, nous avons bénéficié d'un appui technique et financier de l'OIT, et je remercie le Directeur général de la rapidité avec laquelle les fonds nous sont parvenus, ce qui nous a permis de lancer un projet de création d'emploi, et de réduction de la pauvreté, et de lutter ainsi contre les effets catastrophiques des inondations. Ce projet a permis d'aider 1385 personnes, dont 86 pour cent sont des femmes du district de Chókwe. Ce projet visait trois objectifs: réhabiliter quatre marchés locaux, aider les agriculteurs en leur fournissant du bétail et former les techniciens indispensables au développement local.

Ce projet a été une réussite et a fait œuvre pionnière dans le domaine de l'emploi. Il a eu le mérite d'intégrer différents secteurs et organismes dans une approche complémentaire. On peut le considérer comme une stratégie exemplaire en matière de développement local durable et comme la meilleure approche de la réduction de la pauvreté rurale.

Par ailleurs, conformément à la convention n° 122, nous avons élaboré et mis en œuvre une réglementation sur les agences d'emploi privées, en vue de libéraliser et d'ouvrir le marché, et de faciliter ainsi l'accès de la main-d'œuvre au secteur privé. Cette mesure témoigne de notre souci de proposer des solutions nouvelles pour trouver du travail aux citoyens du pays et à ceux de l'extérieur, tâche que nous avons entreprise à la 88^e session de la Conférence de l'OIT, au cours de laquelle nous avons établi des contacts avec certains pays, avec lesquels nous avons établi des relations privilégiées aux termes desquelles nous envoyons de la main-d'œuvre. Je souhaite exprimer notre volonté de coopérer avec les divers pays représentés ici.

Nous souhaitons sonder la société et les syndicats en ce qui concerne l'adaptation de la législation aux besoins actuels du pays, et nous garantissons que les personnes intéressées ont le profil professionnel le plus adapté du pays.

Par ailleurs, on a élaboré un plan stratégique d'élimination des pires formes de travail des enfants, dont la mise en œuvre contribuera considérablement à la promotion d'une culture de l'emploi décent dans le pays, et nous espérons qu'il constituera une étape importante dans l'élimination de la pauvreté absolue.

La législation sur la sécurité sociale est également en cours de révision, et des mesures vont être prises pour l'étendre à des groupes qui n'en bénéficiaient pas, comme les travailleurs ruraux et les travailleurs indépendants. Cette mesure est un pas de plus dans le développement d'un système de sécurité sociale créé il y a maintenant onze ans.

Enfin, nous abordons la phase finale d'une stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle pour les quatre prochaines années. Cette stratégie comprendra des mesures permettant d'intégrer l'emploi et la formation professionnelle, afin d'améliorer l'employabilité et de répondre aux besoins de développement, selon la demande du marché du travail. Nous attachons une très grande importance à la formation professionnelle destinée aux jeunes, aux femmes et aux handicapés.

Afin d'assurer une protection à ceux qui ont déjà un emploi, notre gouvernement va renforcer les mécanismes de prévention et de règlement des différends du travail, ainsi que des systèmes de protection sociale et physique des travailleurs, ce qui contribuera à la stabilité des employeurs comme des travailleurs.

Pour notre pays, la concrétisation du travail décent est une tâche difficile à réaliser à moyen terme, compte tenu de ce que les établissements officiels de formation professionnelle se heurtent à des difficultés dont nous pensons qu'elles sont similaires à celles des pays les moins avancés, c'est-à-dire caractérisées par un déficit d'emploi pour les jeunes diplômés et les citoyens formés, les intéressés n'ayant d'autre choix que d'exercer un travail précaire ou faiblement rémunéré.

L'insuffisance des moyens dont dispose le pays pour créer de l'emploi explique le niveau élevé du chômage, qui dépasse aujourd'hui 55 pour cent de la

population active, et la place croissante du secteur informel dans les grandes villes.

Cependant, nous sommes convaincus que, grâce aux mesures de réglementation de l'OIT et à la coopération technique extrêmement utile que nous menons avec l'Organisation, nous trouverons un moyen de promouvoir un emploi décent, sûr et durable.

M. SISSOKO (*ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Mali*) — Permettez-moi tout d'abord de présenter mes sincères félicitations à Madame la Présidente pour sa brillante élection à la tête de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail.

Elle assume, à mon avis, l'une des présidences les plus importantes de notre Conférence.

Au cours de la présente session il s'agira en effet, pour les mandants de l'OIT, d'imaginer les fondements d'un encadrement social de la mondialisation permettant de réduire le déficit de travail décent.

Le rapport du Directeur général du Bureau international du Travail, que nous avons lu avec beaucoup d'intérêt, constitue incontestablement une bonne base de réflexion sur le sujet.

Je voudrais, par conséquent, féliciter également le BIT pour la qualité du travail fourni, les solutions originales et constructives proposées ayant le mérite particulier de prendre en compte la situation et les possibilités de chaque Etat.

Adapter la mondialisation aux besoins de l'homme est aujourd'hui d'ardente nécessité.

En effet, partout dans le monde, la précarité du travail et le chômage se développent, constituant des préoccupations essentielles pour les gouvernements et les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs.

La libéralisation économique et les profondes mutations qui l'ont suivie ont entraîné des bouleversements sur le marché du travail et dans les rapports entre les différents acteurs de la production.

Dans mon pays, le paysage de l'emploi se caractérise par un chômage urbain en croissance rapide, un sous-emploi rural généralisé et le développement d'activités informelles précaires et insuffisamment rémunératrices.

Si la mondialisation a déjà apporté la prospérité dans certaines contrées du monde, force est de reconnaître qu'elle a aussi créé et développé, dans beaucoup de pays, des inégalités qui interpellent aujourd'hui la conscience de toute la communauté internationale.

Il nous faut donc agir et agir vite.

Qu'on ne s'y trompe pas. La mondialisation des échanges n'aura des effets globalement positifs que si les travailleurs qui contribuent à la création de richesse en recueillent aussi les fruits, notamment en matière de droits et de protection sociale.

Le Mali est de ceux qui pensent par conséquent que la mondialisation peut aller de pair avec l'amélioration des conditions de travail.

Tout comme nous restons également convaincus que le travail décent n'a pas de prix car, au-delà des gains de productivité énoncés dans le rapport du Directeur général, il consolide de façon durable la paix sociale sans laquelle il n'y a point de développement.

Aussi, chaque Membre de notre Organisation devra développer au plan national des politiques propres à garantir une croissance économique soutenue par un système adéquat de protection des droits des travailleurs.

Nous nous devons également de rechercher des stratégies nouvelles permettant à chaque pays de progresser plus rapidement dans le respect des normes internationales.

Cependant, les initiatives dites «volontaires» qui tendent à créer des codes de conduite, labels sociaux et autres systèmes de certification, doivent être examinées avec la plus grande circonspection par l'OIT, afin qu'une utilisation inappropriée de ces instruments n'entame, à terme, le consensus international obtenu sur les avantages comparatifs.

Cette conférence est une occasion privilégiée pour faire accélérer le débat sur la mondialisation et le progrès social.

L'Organisation internationale du Travail est particulièrement bien placée pour jouer ce rôle, compte tenu de sa tradition et de l'expérience qu'elle a acquise dans la recherche du consensus tripartite. Sa position privilégiée lui permet de tenir compte à la fois des exigences du marché et des valeurs humaines.

Les lignes directrices de cette mondialisation à visage humain sont inscrites fort heureusement dans la Déclaration de l'OIT concernant les principes et droits fondamentaux au travail.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour rappeler que la politique du gouvernement du Mali s'appuie de façon constante sur la défense et le respect des droits fondamentaux des travailleurs.

Au-delà de la ratification des conventions fondamentales, mon pays a mis en œuvre, ces dernières années, des politiques et programmes d'action dans plusieurs domaines touchant à la promotion des droits fondamentaux des travailleurs.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Mali a élaboré une politique active et concertée de l'emploi basée sur le développement humain durable.

Un programme national d'action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté a été mis en place pour traduire en programmes concrets et opérationnels les lignes d'action de la politique nationale de l'emploi et les axes d'intervention de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'un des objectifs de ce programme est la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour réduire la pauvreté.

S'agissant de la lutte contre la discrimination, nous avons sollicité l'assistance du Bureau international du Travail pour nous aider à traduire, dans les faits, le principe de l'égalité de rémunération contenu dans la législation nationale.

Enfin, dans le cadre du dialogue social, le gouvernement et les partenaires sociaux ont engagé des négociations en vue de l'élaboration d'un pacte de solidarité pour la croissance et le développement.

Ce protocole d'accord, qui sera incessamment signé, est une réponse concertée et globale des pouvoirs publics, des employeurs et des travailleurs aux problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'heure actuelle à notre pays.

Je voudrais terminer mon propos en invitant l'Organisation internationale du Travail à accroître son assistance à ses mandants en vue de développer leurs capacités à donner effet aux principes et droits fondamentaux, gage de la démocratie, de l'égalité, de l'efficacité économique et du développement durable.

Les efforts internes engagés au plan institutionnel en vue de favoriser l'élaboration de programmes cohérents sur le travail décent doivent être poursuivis.

Notre Organisation devrait également renforcer ses campagnes de sensibilisation et établir des liens de partenariat solides avec les autres organisations internationales ainsi que la société civile, pour promouvoir les droits fondamentaux.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Original russe: M. SHMAKOV (délégué des travailleurs, Fédération de Russie) — Je voudrais commencer mon intervention en félicitant le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, qui nous a présenté pour examen, à la première session de notre Conférence en ce nouveau millénaire, un concept ambitieux mais bien fondé tendant à ce que tous les habitants de notre planète aient accès à du travail décent. Un travail digne et productif dans l'intérêt des Etats puisqu'il stimule leur développement, et leur croissance économique, ainsi que l'activité des entrepreneurs. Il est aussi dans l'intérêt des individus, qui en retirent à la fois protection sociale, sécurité économique et confiance en l'avenir.

Comme l'a fort justement souligné le rapport du Directeur général, le concept de travail décent devrait comprendre la création d'un ensemble intégré de conditions pour un emploi efficace, des conditions de travail sûres et écologiquement durables, une rémunération décente et la possibilité de combiner le travail avec la vie de famille et l'éducation des enfants.

Voyons maintenant dans quelle mesure ces conditions sont remplies dans la Fédération de Russie, et dans quelle mesure la politique sociale de l'Etat correspond à cet objectif de travail décent.

Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que, ces dix dernières années, les réformes entreprises dans la Fédération de Russie ont suivi une politique délibérée visant à freiner la croissance des salaires et des revenus de la population, l'Etat n'assumant la responsabilité du bien-être minimum des citoyens qu'au niveau le plus bas de la subsistance matérielle, sans stimuler les capacités de l'individu.

Quel est le résultat? Dans la Fédération de Russie, aujourd'hui, les salaires sont extrêmement bas et, la part de la rémunération du travail dans le PIB ne représente que 10 à 12 pour cent. Le niveau de salaire le plus élevé est plus de 20 fois supérieur au niveau inférieur, ce qui est un genre de «record». Plus d'un tiers des travailleurs reçoivent un salaire inférieur au minimum vital.

Tout cela atteste de façon éloquente, de l'avis des syndicats de Russie, que la politique sociale pratiquée par notre gouvernement n'était pas systématique, ne correspondait pas aux principes de nombreuses conventions de l'OIT, ne confirmait pas le statut constitutionnel de la Russie en tant qu'Etat social et ne contribuait pas à atteindre l'objectif essentiel, à savoir assurer à la population du travail décent et des conditions de vie décentes. Ce n'est pas là une affirmation gratuite.

Ces dernières années, les travailleurs russes ont souffert de retards dans le paiement de leur salaire ou de paiements incomplets. L'OIT a examiné plusieurs plaintes en vertu de la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949. Les syndicats du monde entier ont soutenu les syndicats de Russie dans leur lutte pour un paiement complet et prompt des salaires des travailleurs. Malheureusement, ce problème n'a toujours pas été totalement résolu.

En outre, de l'avis des syndicats de Russie, les mesures législatives et les projets de loi du gouvernement

de la Fédération de Russie dans le domaine social étaient fondés non sur des objectifs stratégiques visant à ce que l'on investisse davantage dans les ressources humaines, mais avaient pour but d'apporter des solutions ponctuelles à divers problèmes en redistribuant des fonds — souvent empruntés — et en réduisant le niveau et le volume des garanties sociales des travailleurs et de l'ensemble de la population. Ainsi, le fardeau de la sécurité sociale était transféré de l'Etat aux travailleurs sans augmentation adéquate des salaires et des revenus. Ces dernières années, qui plus est, les autorités fédérales ont orienté la réforme du système de sécurité sociale vers des principes de distribution fondés sur un niveau de sécurité sociale minimal, en fonction des capacités financières de l'Etat. La tentative visant à renforcer le mécanisme fiscal en introduisant un impôt social unique a eu l'effet contraire. Les travailleurs russes sont privés d'assurance chômage et l'Etat n'a conservé que la fonction consistant à payer les allocations aux chômeurs. Il a renoncé à réguler le marché du travail et à pratiquer une politique de l'emploi active, créant ainsi les conditions idéales pour l'apparition d'une armée de candidats à l'aide sociale. Plus de 50 millions de citoyens russes, soit à peu près un tiers de la population totale, ont maintenant recours à cette aide.

Situation paradoxale: un travailleur touche un salaire qui est inférieur au minimum vital, et sur ce salaire, paie un impôt qui permet de payer à un chômeur une allocation qui est également inférieure au minimum vital. Ensuite, tous deux font la queue pour recevoir une aide sociale que la loi leur permet d'obtenir.

Dans cette situation, les conclusions et recommandations que contient le rapport revêtent une signification spéciale. Son titre, *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial*, est symbolique pour tous les pays, à commencer par la Fédération de Russie.

Je suis convaincu qu'éliminer ce déficit est une tâche de grande valeur pour toute la famille internationale unie par les idées de l'Organisation internationale du Travail.

Original anglais: M. PIERIDES (délégué des employeurs, Chypre) — Le lancement d'activités visant à promouvoir le travail décent il y a deux ans par M. Somavia, nouvellement élu en tant que Directeur général de cette organisation, s'est avéré être une initiative majeure, qui a orienté les activités de l'OIT dans la bonne direction et a permis de mettre en place une méthodologie plus disciplinée pour atteindre nos objectifs.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à penser que cette approche nouvelle, parallèlement à d'autres actions décisives, a été bénéfique à l'OIT et à ses mandants.

L'OIT a depuis lors fait preuve d'une plus grande vigueur et a acquis plus d'importance aux yeux tant des organisations du système des Nations Unies que de la communauté internationale. Les mandants parviennent aujourd'hui à obtenir une assistance plus ciblée et plus concrète grâce aux programmes d'activités de l'OIT.

Par conséquent, je suis heureux d'avoir, à l'instar d'autres Membres, accordé ma confiance au Directeur général, qui a été à même de faire en sorte que l'OIT se démarque, en ces temps de turbulence, comme étant une organisation efficace et efficiente, capable de s'acquitter de son mandat avec succès. Mais le chemin à parcourir est encore long, et nous sommes

confiants et sûrs que le Directeur général va s'employer à faire ce qui convient.

Ainsi, il est tout à fait approprié et opportun que le Directeur général ait axé son rapport sur la «moitié vide du verre», le déficit de travail décent, et cherche à provoquer un débat sur la façon de remplir la moitié du vide du verre par le biais de programmes et d'activités réalisables.

Nous déplorons cependant de n'avoir pas reçu à temps le rapport et de n'avoir donc pas pu l'étudier en profondeur.

Dans le cadre des minutes qui nous sont imparties, on ne peut guère évoquer que quelques points alors qu'il y en a tant qui mériteraient de l'être. Les discussions plus approfondies ont lieu dans le cadre des commissions et du Conseil d'administration.

Permettez-moi donc de mentionner, tout d'abord, que définir les principes de la Déclaration de l'OIT comme étant le socle minimum du travail décent et confier aux autorités nationales le soin d'élaborer leur politique et leur programme d'action en fonction de ce socle minimum nous semble être une approche appropriée en égard au niveau de développement, au cadre institutionnel, au déficit et aux besoins, variables d'un pays à l'autre. L'OIT, par le biais de ses initiatives et de ses programmes, tels que décrits dans la deuxième partie du rapport, peut fournir une aide précieuse à des mandants et leur permettre ainsi d'élaborer des politiques intégrées visant à réduire le déficit. Toutefois, l'aide de l'OIT serait vide de sens sans la volonté politique des gouvernements. En effet, c'est avant tout à eux de prendre l'initiative d'agir pour combler le déficit.

Deuxièmement, comme le dit le Directeur général dans son rapport, le travail décent ne peut être décrété et l'on ne peut pas non plus créer des conditions identiques à celles qui existent dans les pays du G7 du jour au lendemain. Néanmoins, selon l'expérience de notre pays, Chypre, l'objectif de travail décent est abordable et réalisable et peut être l'objet d'une politique globale et cohérente tenant compte des droits des travailleurs, du dialogue social et de la protection sociale, d'une part, et de l'emploi des entreprises, d'autre part. Les gouvernements successifs ont depuis des années été en mesure de promouvoir avec succès ces objectifs économiques et sociaux en adoptant des mesures globales et complémentaires et en s'appuyant sur le consensus des partenaires sociaux.

Troisièmement, la création d'emplois est l'un des plus importants piliers du travail décent. Il est donc tout à fait pertinent de souligner que la réussite des politiques macroéconomiques et du développement des entreprises détermine la croissance de l'emploi, surtout lorsque ces politiques découlent du dialogue social. A son tour, l'emploi joue un rôle important pour la réalisation d'autres ingrédients qui constituent le travail décent. C'est pourquoi l'OIT, les gouvernements et les entreprises doivent accorder toute la priorité à la création d'emplois, et les travailleurs et leurs organisations doivent redoubler d'efforts et trouver la bonne attitude à avoir sur le lieu du travail afin de concrétiser l'idée que le travail décent produit des dividendes économiques.

Enfin, venant d'un pays qui a une forte tradition en matière de tripartisme et de dialogue social, je ne peux que souligner l'importance de ces éléments dans le contexte du travail décent mais également en tant que catalyseurs qui vont permettre de réaliser les autres objectifs. Néanmoins, puisque le dialogue social est

vide de sens sans l'appui d'organisations d'employeurs et de travailleurs fortes, nous invitons l'OIT à poursuivre son action visant à renforcer ces organisations.

Enfin, Madame la Présidente, permettez-moi, au nom des employeurs de Chypre, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Conférence, que vous dirigerez, nous n'en doutons pas, avec succès.

Original anglais: M. AMPIAH (délégué des employeurs, Ghana) — Tout d'abord, je voudrais féliciter Madame la Présidente pour son élection à ce poste très important et j'ai bon espoir que, sous sa direction, nous serons en mesure d'amener les travaux de cette Conférence à bon port.

C'est un grand plaisir pour moi de pouvoir, au nom de l'Association de la presse ghanéenne, parler du travail décent qui, sans aucun doute, est un des sujets les plus importants et urgents auxquels sont confrontés tous les partenaires sociaux aujourd'hui.

Je voudrais, dans ce contexte, remercier chaleureusement le Directeur général pour ses idées visionnaires, et d'avoir présenté à cette Conférence dans un rapport d'une valeur inestimable et stimulant la réflexion, la discussion et le débat.

Le sujet *Réduire le déficit de travail décent, un défi mondial* est plus urgent et opportun que jamais. Et sa pertinence pour l'avenir est évidente. Il va sans dire que le travail décent est un catalyseur pour la compétitivité des entreprises, le développement durable et la création de richesses. En outre, le travail décent contribue au bien-être des travailleurs, à leur reconnaissance sociale, tout en entraînant des retombées positives sur les macroéconomies de nos pays.

La nécessité du travail décent fait que tous les partenaires sociaux doivent tenir une discussion d'urgence, et lui accorder l'importance qu'elle mérite. Pour y arriver, les partenaires sociaux devraient envisager le présent et l'avenir en regardant dans la même direction.

Tout en réfléchissant et en débattant du travail décent, il faut bien noter que la décence n'est pas une science exacte. Ceci parce que la conception du travail décent change d'une personne à l'autre et dépend de la place de l'individu sur l'échelle sociale. Et cela varie également d'une société à l'autre et d'un pays à l'autre, y compris le mien, le Ghana.

Je me rallie aux conclusions du Directeur général dans son rapport selon lequel le chômage crée des situations familiales malheureuses qui engendrent tensions, violence et mauvais traitements. Le rapport indique également que le chômage a des effets négatifs sur l'éducation des enfants, les exposant aux drogues, au crime, au travail des enfants, les formes les plus pénibles que nous combattons aujourd'hui en tant que fléau social. La question aujourd'hui est de savoir où se situe la limite entre le chômage et le travail décent. En Afrique, les chômeurs sont livrés à eux-mêmes sans protection sociale.

Le rapport est explicite. Face à une telle situation de misère, on voudrait poser la question de savoir si le travail non décent est pire que l'indécence à laquelle conduit le chômage.

J'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux chômeurs qui ont choisi de prendre ce que l'on appelle un travail indécent pour survivre plutôt que de rester les bras croisés et être confronté à l'indécence et au mal social créés par le chômage.

Un premier pas consisterait à trouver à ces personnes un emploi rémunéré, même s'il peut paraître

indécents. Il faut agir rapidement pour sortir nos peuples, nos frères, nos sœurs, ceux qui nous sont chers, de l'indécence abjecte de la pauvreté qui leur est imposée parce qu'ils ne disposent pas de revenus.

Le rapport du Directeur général souligne cette nécessité en affirmant qu'on n'insistera jamais assez sur la priorité que revêt la création d'emplois. L'accès au travail est la meilleure manière de se sortir de la pauvreté; il n'y a pas de droit des travailleurs sans travail. Et le rapport n'a pas souligné, dans ce contexte, le travail décent. On a parlé de la création d'emplois. Alors la question est de savoir quels droits on peut exercer quand on n'a pas de travail. L'élément essentiel est l'accès au travail.

J'appelle donc la Conférence à ne pas laisser le concept de travail décent effacer celui de création d'emplois. La création d'emplois est donc la première mesure à prendre pour permettre à nos peuples de vivre décemment. Les deux notions se complètent. L'Afrique doit créer des emplois si elle veut que sa population active survive.

Les sujets de la discussion sont délicats et complexes. De plus, nous avons reçu le rapport si tard que nous ne pouvions pas l'étudier en détail. Je recommanderais donc que l'on fasse en sorte que le rapport du Directeur général soit transmis au Conseil d'administration pour qu'il entreprenne une action bien ciblée. Cela permettrait une analyse approfondie qui pourrait garantir un consensus et des conclusions acceptables.

Original espagnol: M. BONMATI (délégué des travailleurs, Espagne) — Permettez-moi tout d'abord de vous faire part de ma satisfaction quant au rapport présenté par le Directeur général à cette 89^e session de la Conférence de l'OIT et de vous dire combien ce rapport me paraît opportun. L'idée centrale selon laquelle les quatre objectifs stratégiques du travail décent doivent être considérés comme un tout intégré et interdépendant est particulièrement pertinent, si nous entendons, comme le dit le rapport, réduire le déficit de travail décent.

Je me référerai brièvement à la mise en œuvre dans mon pays de certains de ces objectifs de travail décent. Je commencerai par le dialogue social. Nous désapprouvons la réforme régressive du marché du travail imposée depuis peu par le gouvernement. En ce qui concerne la forme, un processus de discussion autonome entre syndicats et employeurs a été annulé et des normes ont été imposées, normes qui reprennent en substance les revendications des employeurs.

Quant au fond, le problème de l'utilisation abusive de l'emploi temporaire n'est toujours pas résolu. L'an dernier, sur 100 contrats de travail, 91 avaient un caractère temporaire. Cette réforme signifie un recul dans la réglementation du temps partiel, ne tient pas compte des accords antérieurs passés avec les syndicats et entraîne une plus grande vulnérabilité du travailleur, ce qui est contraire à la directive européenne en la matière.

Autre domaine: celui de la négociation collective. Alors que l'Espagne a ratifié la convention (n° 151) de l'OIT sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, et que nos lois reconnaissent la liberté d'association des fonctionnaires publics, l'administration publique espagnole ne connaît toujours pas de négociations collectives véritables et efficaces. La conséquence la plus regrettable de cette pratique a été le non-respect par le gouvernement des derniers

accords signés par les syndicats et la précédente administration. Cela a poussé les syndicats à déposer une plainte auprès de l'OIT, laquelle a émis une recommandation au gouvernement espagnol l'incitant, notamment, à avoir recours à une négociation collective véritable, pour déterminer les conditions de travail de ses fonctionnaires.

Cette infraction a aussi été reconnue récemment par une juridiction supérieure qui a rendu un jugement. Le consensus entre partenaires sociaux qui a eu des effets très positifs dans mon pays sur les relations professionnelles dès le début de la transition politique court un risque réel, celui de se détériorer considérablement.

Il apparaît aujourd'hui clairement, à travers les déclarations d'un ministre, que le gouvernement entend modifier cette structure, ce qui affaiblira, notamment, la négociation collective et favorisera de manière directe ou indirecte l'individualisation des relations professionnelles.

Dans le domaine de la protection sociale, la moitié des travailleurs au chômage sont encore sans protection. L'accord récent sur les pensions rejeté par mon syndicat subordonne des engagements antérieurs concernant l'augmentation du financement public de la sécurité sociale à d'autres priorités de politique économique. La négociation de cet accord et certaines de ses dispositions mettent en péril le vaste consensus social et politique qui s'est dégagé lors du Pacte de Tolède de 1995 sur l'avenir de la sécurité sociale.

Pour revenir à l'idée centrale exprimée dans le rapport, selon laquelle les objectifs du travail décent doivent être considérés comme un tout intégré, j'aimerais signaler que ces objectifs doivent être étroitement liés aux droits fondamentaux de l'homme et je ne puis m'abstenir d'évoquer ici un problème qui préoccupe particulièrement le monde syndical espagnol, à savoir les droits des travailleurs migrants. C'est une question qui fera justement l'objet d'un débat à la Commission de l'application des normes.

Le syndicat que je représente a soumis une plainte au Comité de la liberté syndicale contre le gouvernement, pour violation des libertés et droits syndicaux fondamentaux, concernant les travailleurs étrangers sans statut régulier en Espagne.

Permettez-moi de terminer en attirant votre attention sur un des cas les plus douloureux qui frappent le syndicalisme mondial. Indépendamment des conclusions du rapport soumis par le représentant du Directeur général, la situation des travailleurs et des syndicalistes en Colombie exige à nos yeux l'envoi d'une commission d'enquête qui serait chargée de constater sur place les violations, les assassinats et la remise en question de la liberté syndicale et des droits de l'homme, et dont les conclusions et recommandations seraient portées à l'attention de la communauté internationale.

Original espagnol: M. DAER (délégué des travailleurs, Argentine) — Au nom de ma délégation, je félicite chaleureusement la Présidente pour son élection à l'occasion de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail, car nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier ses compétences dans ce rôle. Le travail décent est de nouveau le sujet central du rapport du Directeur général. Ce travail décent et l'égalité des chances avec liberté de choix et la justice sociale constituent autant d'objectifs importants pour la société et nous sommes obligés de souligner

qu'il s'agit là d'une réalité pour une poignée de gens et d'une utopie pour la grande majorité des travailleurs.

Ce siècle qui vient de naître a hérité du siècle précédent un modèle néolibéral qui accorde plus de valeur aux intérêts économiques et financiers qu'à l'existence même de l'homme. Dans les pays de notre région, dont la croissance stagne et qui sont absolument étouffés par les exigences des créanciers extérieurs, le travail s'est transformé peu à peu en un bien précieux auquel peu ont accès. La mondialisation de l'économie, la mondialisation des marchés, les nouvelles technologies se sont traduites par des pertes définitives de postes de travail, par la disparition d'industries et par de graves déséquilibres dans nos exportations dont l'entrée sur les marchés développés est entravée par des politiques protectionnistes rigides, alors même que les importations envahissent nos propres marchés régionaux.

L'instabilité économique causée par le fardeau de la dette et le traitement imposé par les pays créanciers et les organismes financiers ont des incidences négatives sur la population et sur l'emploi, et constituent par ailleurs une grave menace pour les droits de l'homme, la démocratie et la stabilité sociale.

L'éducation, la santé et la sécurité sociale ne sont plus des objectifs prioritaires pour nos gouvernements. De leur côté, les entreprises multinationales qui ont pour unique objectif de retirer des bénéfices économiques et financiers pour leurs actionnaires, ont renié leur fonction sociale et se refusent à mettre en œuvre dans nos pays des programmes d'investissement et de développement qui garantissent un emploi décent.

Comme l'a dit le Directeur général, face à cette réalité, il devient indispensable d'exiger que l'on mette en œuvre des politiques nous permettant d'accéder à un emploi décent et pas à n'importe quel poste de travail. La Confédération générale du travail de la République argentine n'acceptera pas que sous prétexte de compétitivité ou de prétendue modernité on rende l'emploi encore plus précaire, on réduise encore davantage nos maigres salaires et on aggrave encore davantage la dégradation sociale que subissent tous les travailleurs argentins.

Les politiques de promotion de l'investissement et de la croissance doivent comporter une dimension sociale et tenir compte du droit des organisations syndicales à participer à leur élaboration et à leur mise en œuvre.

Cette Conférence est sans aucun doute le lieu indiqué pour exiger de nos gouvernements qu'ils abandonnent les politiques imposées de façon unilatérale et que s'instaure un dialogue social tripartite, authentique, sans pression ni conditions, qui se traduise par un consensus légitime et solide pour mettre en œuvre des politiques destinées à nous faire sortir définitivement de la crise et du marasme dans lequel notre pays est plongé.

Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'il s'agit de la seule voie possible et c'est pour cela que nous entendons poursuivre cette lutte.

Original anglais: M. ZIMBA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Zambie) — Permettez-moi, au nom de la délégation zambienne et en mon nom propre, de féliciter M^{me} la Présidente et l'ensemble du bureau pour leur élection. A l'instar des orateurs qui ont pris la parole avant moi, je félicite également

le Directeur général pour son rapport et son discours sur la question éminemment importante du travail.

Tout en reconnaissant les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir les normes et principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, nous considérons que le travail et l'emploi sont en quelque sorte *primus inter pares*. Certes, pour que le travail et l'emploi soient décents, les autres éléments que constituent l'équité, la protection sociale et la dignité doivent aussi être en place.

Ma délégation se félicite de ce que le rapport du Directeur général porte sur le travail décent. Nous estimons que ce sujet est très important du fait que nous cherchons à atténuer les effets de la misère qui pèsent actuellement sur une grande part de notre population.

C'est un truisme que de dire que l'accès au travail est la manière la plus sûre de sortir de la misère. Hélas, la question du travail ne reçoit pas la place centrale qu'elle mérite auprès des institutions de Bretton Woods dans le cadre de leur stratégie de lutte contre la pauvreté. L'importance du travail pour assurer la survie des individus et répondre à leurs besoins fondamentaux ne saurait être surestimée. C'est pourquoi j'implore l'OIT d'user de toute son influence sur les autres institutions internationales pour qu'elles considèrent le travail comme essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et pour qu'elles construisent des alliances stratégiques avec d'autres institutions des Nations Unies et de Bretton Woods, en vue d'harmoniser et d'intégrer les stratégies destinées à accroître l'emploi et à réduire la pauvreté.

La création d'emplois devrait être élevée au statut d'objectif plutôt que rester le simple résultat du développement économique.

Au cours des quelques années écoulées, notre niveau d'emploi formel en Zambie a diminué, du fait, entre autres, du programme de restructuration en cours. Par ailleurs, la population active n'a cessé de croître, ce qui a eu pour effet que beaucoup de nos jeunes travailleurs se sont lancés dans le secteur non structuré, en pleine expansion. Hélas, ce secteur est caractérisé par de mauvaises conditions de travail, l'insécurité, les risques professionnels, et on y fait peu de cas de la dignité au travail. Cette situation a exacerbé le déficit du travail décent.

Le gouvernement est parfaitement conscient de sa responsabilité qui consiste à créer un environnement favorable à la création d'emplois et il n'épargnera aucun effort pour mettre en place un tel environnement. Mais il faut que nous bénéficions du soutien de l'OIT et même des autres organisations et institutions internationales.

La Zambie est reconnaissante de la possibilité qui lui a été donnée de participer au programme *Des emplois pour l'Afrique*. Beaucoup de travail a été accompli en matière de sensibilisation et nous attendons la possibilité de participer à nouveau à ce programme pour compléter nos propres efforts de création d'emplois, en intégrant des politiques économiques et sociales. L'encouragement à la création d'emplois, qu'il s'agisse de petites ou moyennes entreprises, du travail indépendant ou des coopératives, constitue un domaine qui mérite d'être exploré très sérieusement.

Le domaine des coopératives, en particulier, est un domaine qui mérite d'être promu en raison de l'avantage comparatif que les coopératives apportent en créant des emplois autonomes, en améliorant les

conditions de travail et de vie et en contribuant de façon générale à réduire le déficit de travail.

Ma délégation est heureuse de voir que la question des coopératives fait l'objet d'une discussion à cette Conférence. Je suppose que la discussion portera sur les atouts du mouvement coopératif dans la réduction du déficit de travail. En Zambie, une nouvelle législation sur les coopératives vient justement d'être introduite, en vue de donner un élan nouveau à la promotion de coopératives viables.

Le Programme de travail décent constitue une cause noble, qui exige le soutien et la participation de nous tous, puisque les citoyens du monde entier attendent tous que l'on réduise le déficit du travail et que l'on développe des stratégies donnant à chacune et à chacun l'occasion de trouver un emploi productif et gratifiant. Ce Programme exige également la coopération d'autres institutions internationales afin que tout le monde travaille de concert pour aboutir à une cohérence politique dans l'intérêt général.

La protection sociale est un sujet qui fait l'objet de cette Conférence et ma délégation se félicite par avance de l'issue de ses délibérations. Suite à une décision prise en 1993 de réformer le système de sécurité sociale en Zambie, nous avons réussi à transformer la Caisse de prévoyance nationale de Zambie en un régime national de retraite. Nous avons amélioré les prestations fournies par divers régimes de sécurité sociale et nous avons également amélioré l'efficacité du système de fourniture de ces prestations. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés dans le domaine de la réforme de la sécurité sociale, il reste encore beaucoup à faire dans les domaines suivants. Premièrement, l'extension de la couverture de sécurité sociale au secteur non structuré et à d'autres. Deuxièmement, la création d'un régime d'assurance maladie. Ces questions constituent un défi pour le gouvernement et exigeront beaucoup d'études et de consultations avant que l'on ne puisse y donner suite concrètement. Je pense que nous pourrions tirer un grand parti des délibérations de la Conférence, qui pourront nous aider dans ce sens.

En matière de santé et de sécurité au travail, de façon générale, et en rapport avec le secteur agricole, je tiens à dire que ma délégation soutient pleinement la décision de rendre le travail sûr pour tous les travailleurs. Les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent un obstacle au développement. Non seulement ils portent préjudice aux individus concernés, mais ils nuisent énormément à la productivité et nous attendons avec impatience la conclusion de la discussion amorcée l'an dernier, et qui devrait déboucher sur l'adoption d'une norme sur la sécurité et la santé de l'emploi dans l'agriculture.

Madame la Présidente je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à votre Conférence.

Original anglais: M. MAGAYA (ministre du Travail et de la Réforme administrative, Soudan) — Au nom de ma délégation, et en mon nom propre, permettez-moi de féliciter M^{me} la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis convaincu que, grâce à sa sagesse et à son expérience, nous pourrions aboutir à des conclusions fructueuses.

D'emblée, je souhaiterais féliciter le Directeur général pour son rapport extrêmement riche intitulé *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial.*

Deux ans se sont écoulés depuis que le Directeur général a proposé la notion du travail décent qui forme la base sur laquelle les objectifs stratégiques de l'OIT ont été élaborés. A cet égard, les quatre objectifs stratégiques sont toujours valables. Cela représente également un programme politique pertinent et pratique pour tous les Etats Membres, comme le Directeur général l'a très justement dit dans son rapport.

En faisant le bilan de ce qui a été réalisé au cours des deux années précédentes dans le contexte du travail décent et des objectifs stratégiques, ainsi que dans le cadre des programmes focaux, il apparaît manifeste que des progrès évidents ont été réalisés. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour les régions qui ont besoin, d'une manière urgente, des services de l'OIT, des programmes et des activités dans la région Afrique en particulier.

Si on examine les travaux réalisés ou en cours de réalisation par l'OIT dans la région Afrique, on prend en compte les considérations et conclusions de la Commission africaine tripartite du travail et des affaires sociales, qui se réunit annuellement; on est tenté de mentionner quelques points saillants qui ont besoin d'une attention particulière de l'OIT en Afrique. Ces points sont entre autres:

- La promotion de l'emploi, de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines par le biais de l'extension du programme «Des emplois pour l'Afrique» et de l'élaboration de microprojets et de projets à haut coefficient de main-d'œuvre. L'OIT est invitée à prendre des initiatives afin de trouver des moyens permettant d'étendre la portée des systèmes de sécurité sociale qui soient adaptés à la situation africaine, de pair avec d'autres initiatives visant à étendre la couverture des systèmes existants.
- L'OIT est invitée à déployer davantage d'efforts pour lutter contre les effets négatifs du SIDA et du paludisme sur le lieu de travail dans les régions les plus touchées.
- Il est urgent de renforcer les équipes multidisciplinaires dans la région Afrique afin que ces équipes fournissent leurs services de la meilleure manière possible.

Nous aimerions vous informer des récentes évolutions politiques et sociales qui ont trait aux progrès réalisés en matière de travail décent au Soudan.

Premièrement, dans le cadre d'un environnement de liberté politique et de l'existence d'un système multipartite au Soudan, des élections générales pour l'élection du Président et de l'Assemblée nationale ont été organisées l'année dernière. Ces élections ont été suivies et observées par des agences internationales et régionales.

Dans sa déclaration auprès du Conseil national, le Président s'est engagé à éliminer la pauvreté, à améliorer le revenu par habitant, les conditions de vie et la sécurité sociale, à lutter contre le chômage et les épidémies, de sorte que la justice sociale aille de pair avec les libertés politiques et économiques afin de faire de la dimension sociale l'objectif le plus important du développement économique.

Deuxièmement, afin d'aborder et de traiter le problème du chômage des diplômés, le gouvernement a créé un fonds de roulement qui leur fournit des prêts afin de mettre en œuvre des projets d'emplois indépendants. De même, un fonds spécial a été créé pour des entreprises qui emploient des personnes

visées par le programme de privatisation du gouvernement.

Troisièmement, les organisations de travailleurs se sont engagées, il y a deux mois, dans un processus d'élection de syndicats qui couvre tous les niveaux syndicaux, partant de la base jusqu'aux syndicats fédéraux. Ces élections ont été menées sous la supervision de commissions indépendantes issues du pouvoir judiciaire.

Quatrièmement, un projet de stratégie pour l'éradication de la pauvreté est en cours dans le contexte du plan exécutif de mise en œuvre du programme économique du deuxième mandat présidentiel.

Cinquièmement, le Conseil des ministres a voté une résolution relative à la ratification des conventions nos 138 et 182.

Sixièmement, la loi relative aux syndicats de 1992 a été remplacée par la loi relative aux syndicats de 2000, qui garantit à la fois la protection des travailleurs et la liberté des syndicats, et renforce leurs activités conformément aux normes de l'OIT à cet égard.

Les efforts que nous déployons pour atteindre nos objectifs, à savoir le développement social et le travail décent, sont gênés par une guerre civile qui dure dans le sud du pays. Cette question figure au sommet du programme du gouvernement qui souhaite garantir la sécurité du pays, l'unité, l'intégrité territoriale, la sécurité des citoyens et la reconstruction de ce qui a été détruit par la guerre civile. Nous ne ménageons aucun effort afin d'arriver à une solution politique de ce conflit dans le contexte d'initiatives régionales et bilatérales, associées à des initiatives nationales visant à résoudre le conflit. En même temps, le gouvernement lance un programme de développement visant à réhabiliter les infrastructures sociales et à répondre aux besoins essentiels des personnes qui vivent dans des zones sécurisées de la région du sud. Nous en appelons à la communauté internationale afin qu'elle soutienne nos initiatives visant à rétablir la paix et la stabilité. Nous espérons que des efforts seront déployés pour nous aider à réhabiliter, à reconstruire et à renforcer le développement social et, dans ce sens, la coopération technique de l'OIT est hautement appréciée.

Enfin, je souhaite que les Propositions de programme et de budget pour le prochain exercice biennal permettront d'atteindre des objectifs concrets en matière de travail décent.

Original anglais: M. ANALYTIS (délégué des employeurs, Grèce) — Je commencerai par féliciter M^{me} la Présidente pour son élection à la tête de cette session, mais je tiens également à féliciter le Directeur général pour son rapport excellent et véritablement visionnaire, qui porte sur une question intéressante toutes les couches de la société dans le monde entier.

Quel que soit le sens que nous donnons au mot «travail», nous sommes tous plus ou moins d'accord sur le fait que le travail est une activité nécessaire. Il a toujours été vital pour la survie et le progrès des sociétés. Aujourd'hui, le travail occupe une place centrale dans la vie des individus. Nous gagnons notre vie grâce au travail. Le travail joue un rôle important dans notre socialisation et dans la construction sociale du monde au sens large. Le travail est synonyme de respect de soi et même d'équilibre psychologique. La meilleure manière de se rendre compte de la valeur du travail est, évidemment, de considérer les consé-

quences du chômage pour des millions et des millions d'hommes et de femmes.

Actuellement, nous vivons dans une ère nouvelle, celle de la mondialisation et des mutations technologiques. La mondialisation est en train de créer un monde fondamentalement différent de la période qui avait suivi la Seconde Guerre mondiale. Les conséquences de la mondialisation soulèvent nombre de controverses et de critiques, comme le signale le rapport du Directeur général.

Il n'en reste pas moins que nul ne peut nier que la mondialisation constitue un défi majeur, que l'on soit pour ou que l'on soit contre. Du côté positif, et c'est le côté que je veux souligner maintenant, la mondialisation amène des avantages tels que l'augmentation des salaires, la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité, de plus grandes possibilités d'accès aux biens matériels et l'amélioration de la qualité de la vie.

Par ailleurs, et à l'appui de cet aspect positif, je souscris tout à fait à l'idée du Directeur général selon laquelle l'amélioration de l'accès au travail décent pour tous constitue un but opportun pour l'ensemble de l'économie mondiale. C'est le rôle que l'OIT, grâce à son importance historique et à sa position dans le monde, peut et doit jouer.

Dans cette ère nouvelle qui est la nôtre, les gouvernements nationaux, les entreprises et les organisations d'employeurs et de travailleurs sont confrontés à deux défis.

Le premier concerne la réduction du chômage qui, à bien des égards, dépend de la capacité de l'économie à créer de nouveaux emplois. Il nous faut un environnement économique qui encourage l'investissement. Ce n'est que par le développement économique et le renforcement de la compétitivité que l'on pourra créer de nouveaux emplois, et ce de manière durable.

Le deuxième défi porte sur notre capacité à garantir un travail décent.

Comme le souligne le Directeur général dans son rapport très approfondi, le terme «travail décent» évoque le fait d'avoir un emploi qui a des perspectives d'avenir, de travailler dans des conditions sûres, de pouvoir équilibrer le travail et la vie de famille, de rester employable, de se sentir respecté et bien d'autres choses encore. Mais, surtout, et avant toute autre chose, le terme «travail décent» signifie la qualité de la vie en général.

Il est intéressant de constater qu'aujourd'hui, dans l'Union européenne, le terme «qualité du travail» revient sans cesse dans les délibérations des responsables politiques. Je crois qu'il correspond plus ou moins au terme «décent» dont nous discutons ici à présent.

L'accent des politiques européennes sera mis sur la promotion de la qualité en tant que force motrice d'une économie prospère, de la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et d'une société qui n'exclut personne. Cela signifie une économie fondée sur la connaissance.

Cependant, si l'on veut une économie compétitive et dynamique fondée sur la connaissance, il faut que les travailleurs puissent travailler dans un environnement décent et de qualité, faute de quoi cette économie de la connaissance n'est ni réalisable ni gérable.

Cela implique de rendre abordable l'accès aux outils de la société de l'information et aux technologies de l'information, ainsi que de former la popula-

tion à l'utilisation de ces technologies, pour répondre à ses propres besoins. Faute de quoi les disparités sociales et économiques au sein de l'Union pourraient se creuser.

L'épanouissement des hommes et des femmes au travail, en particulier par l'amélioration de leurs compétences et par l'extension de l'apprentissage tout au long de la vie, est vital pour une économie fondée sur la connaissance.

En outre, l'égalité d'accès à une éducation et à une formation de qualité est de la plus haute importance si l'on veut donner aux individus des chances réelles de s'adapter aux changements rapides de leurs conditions de travail et aux exigences de l'économie fondée sur la connaissance.

Une autre question qui se pose, c'est le développement et le renforcement du dialogue social. Dans le monde du travail, le dialogue social permet le développement et la mise en œuvre de politiques sociales, les rend plus adéquates et facilite leur application. En outre, le dialogue social améliore la qualité des relations professionnelles, facteur essentiel à la création et au maintien du travail décent.

Enfin et surtout, j'aimerais citer la responsabilité sociale des entreprises. C'est une valeur ajoutée pour le travail décent et une idée qui est de plus en plus souvent reprise et appliquée, de nos jours, dans le cadre des stratégies des entreprises.

Je conclus mon intervention, et vous remercie de l'occasion qui m'a été donnée de m'exprimer, en soulignant une fois de plus l'importance extrême de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour la productivité, pour les salaires et donc pour le niveau de vie, puisque ces éléments permettent à l'économie de mieux s'adapter au défi de la rapidité des mutations technologiques et du renforcement de l'intégration internationale. Cela vaut pour toutes les régions du monde, quel que soit leur niveau de développement économique, social ou technologique .

M. TOU (*ministre de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, Burkina Faso*) — C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant cette grande famille du monde du travail que constitue l'Organisation internationale du Travail.

Permettez-moi d'abord de présenter, au nom de la délégation du Burkina Faso et en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations à M^{me} A. Sto. Tomas et aux autres membres du bureau pour leur élection à la tête de notre auguste Conférence.

Permettez-moi ensuite de féliciter M. le Directeur général du Bureau international du Travail pour l'excellence et la richesse de son rapport qui nous donne l'occasion de réfléchir sur «comment le travail décent pourrait devenir une réalité nationale dans une économie mondialisée».

La session qui nous réunit chaque année est une occasion de faire un bilan des actions de notre institution commune, mais aussi et surtout d'envisager des perspectives d'actions communes en vue de bâtir ensemble un monde meilleur pour le bonheur et la prospérité de tous.

Le rapport qui est soumis à notre attention a su traduire les préoccupations de la communauté internationale en défendant les idéaux de notre Organisation.

Ces préoccupations sont, entre autres, la réduction de la pauvreté et de la misère; la résorption des inégalités; le partage des fruits de la croissance.

La question de l'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale dans l'économie mondiale constitue à n'en pas douter un défi majeur à relever en ce début de millénaire.

En effet, les mutations économiques, sociales et technologiques de ces dernières années affectent en profondeur le travail, l'emploi et les systèmes de protection sociale, problèmes auxquels il faudrait trouver de toute urgence des réponses appropriées.

C'est à cette réflexion que le Burkina Faso voudrait s'associer aux autres Etats Membres afin de proposer des solutions idoines susceptibles d'améliorer le sort du monde du travail.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, mon pays adhère entièrement aux orientations majeures préconisées par le rapport pour guider l'action de notre Organisation dans les années à venir.

Si la mondialisation peut apporter la prospérité, elle peut aussi créer des inégalités qui mettent à l'épreuve la responsabilité collective.

C'est pourquoi les institutions et les politiques devraient être infléchies pour favoriser la prospérité économique de tous.

Le Burkina Faso est convaincu que le travail est un attribut essentiel de l'homme et de la dignité humaine.

C'est pourquoi, à notre avis, il faudrait réorganiser et réaménager les structures de l'économie d'aujourd'hui afin de trouver un point d'équilibre entre les exigences de développement qui ne doit pas être seulement économique, mais intégrer surtout le droit du travail et le droit au travail pour tous.

C'est pour relever ce défi que l'OIT a fixé quatre objectifs stratégiques dans le domaine des principes et droits fondamentaux, à savoir le travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

En ce qui concerne la question des principes et droits fondamentaux au travail, le Burkina Faso se félicite d'être parmi les pays ayant ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT. Mon pays confirme ainsi sa volonté de se conformer aux engagements auxquels il a souscrit en tant que pays Membre de l'OIT dans le cadre de la coopération technique et avec l'espoir que l'application des conventions fondamentales devrait l'aider à instaurer un climat propice à son développement économique et social. Le lancement de cette activité de coopération qui a eu lieu en décembre 2000 à Ouagadougou permettra d'évaluer le niveau d'application des normes fondamentales, d'identifier les obstacles à leur application et d'élaborer un plan d'action afin de permettre d'améliorer l'exécution. Le gouvernement du Burkina Faso reste convaincu que la mise en œuvre effective de ces instruments aura un impact certain sur le développement économique et social du pays.

Dans le domaine de l'emploi, des réflexions ont permis à l'ensemble de la collectivité nationale d'adopter des orientations stratégiques destinées à résoudre de manière significative et profonde le problème de l'emploi. Ces orientations ont été codifiées dans un projet de loi d'orientation de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans cette perspective, le gouvernement est en train d'élaborer des plans d'action judicieusement ciblés en vue d'assurer une application conséquente de la loi en instance d'adoption.

En matière de protection sociale, des efforts sont entrepris en vue de: la finalisation de la relecture du Code du travail et du Code de sécurité sociale en vue

d'offrir un cadre légal et réglementaire propice à la promotion du monde du travail et aux investissements; l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité sociale adaptée qui prenne surtout en compte la nécessité d'élargir la couverture sociale aux divers acteurs de la vie nationale; enfin, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale cohérente en matière de sécurité et de santé au travail sont au cœur des préoccupations actuelles du gouvernement.

S'agissant du dialogue social, le Burkina Faso a fait le choix de la concertation permanente dans ses rapports avec les partenaires sociaux. Fidèle aux engagements internationaux qu'il a pris en ratifiant les conventions sur la liberté syndicale et le droit de négociation collective, le gouvernement a mis en place un cadre légal au sein duquel s'exerce ce droit. C'est également conscient que seule la paix sociale est gage de stabilité et de développement que le gouvernement a adhéré au Programme pour le développement du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF), instrument qui l'accompagne dans ses efforts pour maintenir et promouvoir la paix sociale.

S'il revient en priorité à chaque Etat de chercher des solutions adaptées à son contexte national pour la promotion d'un travail décent, l'effort national ne suffira pas à lui seul pour réaliser cet objectif majeur sans l'appui technique et financier de la communauté internationale.

C'est pourquoi j'en appelle à notre institution commune pour qu'elle poursuive et intensifie son action pour accompagner les Etats et singulièrement les pays les moins avancés dans leurs efforts de développement. A cet égard, le gouvernement du Burkina Faso voudrait apporter tout son appui à la recommandation du Conseil d'administration relative au programme et budget pour le biennium 2002-03.

Puisse l'OIT, notre Organisation, être toujours au rendez-vous social que lui donne l'histoire.

Je souhaite que les discussions de la présente session apportent une contribution plus grande à la cause de la justice et de la paix sociale pour le développement de l'humanité.

Original espagnol: M. ALCANTUD (représentant, Confédération internationale des cadres) — Au nom de la Confédération internationale des cadres (CIC) que j'ai l'honneur de représenter à cette session, permettez-moi avant tout de féliciter la Présidente de son élection à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail et de lui souhaiter un plein succès dans l'accomplissement de sa mission.

J'ai le plaisir d'être le porte-parole de la Confédération internationale des cadres en ma qualité de vice-président de cette confédération — et en tant que président de la Confédération des cadres espagnols — à laquelle j'appartiens, ce qui montre que le mouvement syndical des travailleurs cadres, cadres moyens et supérieurs, se consolide, même s'il est encore jeune.

Permettez-moi également de me référer au rapport soumis par le Directeur général, M. Somavia, intitulé Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial. J'aimerais également féliciter ceux qui l'ont aidé dans cette tâche.

Au nom de la Confédération internationale des cadres, permettez-moi d'intervenir sur certains points.

Le premier point concerne la responsabilité des gouvernements dans la création des conditions propi-

ces à la réduction du déficit de travail décent. Ce qui est nécessaire, c'est une volonté politique réelle pour répondre aux aspirations des travailleurs qui souhaitent vivre du fruit de leur travail dans des conditions humaines et dignes. Pour cela, il faut: associer les organisations professionnelles à la définition et à l'élaboration des politiques sociales aux niveaux appropriés dans le pays; mettre en place des mécanismes institutionnels de dialogue à ces mêmes niveaux; garantir l'indépendance des organisations professionnelles; et, enfin, prendre les mesures nécessaires pour garantir l'exercice effectif de la liberté syndicale, des droits syndicaux, du droit d'association, du droit à la négociation collective, et favoriser ainsi l'expression du plus grand nombre de travailleurs eu égard aux règles élémentaires de toute démocratie.

Cela m'amène maintenant au deuxième point de mon intervention: l'économie au service de l'homme. Le rapport du Directeur général mentionne quatre défis à relever pour concrétiser le travail décent. Un objectif abordable, l'universalité, la cohérence et la compatibilité avec la mondialisation. Bien entendu, à notre avis, il faut ajouter un cinquième défi, celui de la répartition équitable de la richesse entre les quatre éléments qui y contribuent, à savoir le travail, le capital, l'entreprise, et l'Etat. Le travail et le capital pour des raisons évidentes. L'entreprise, parce qu'elle crée la richesse en organisant cette articulation entre le capital et le travail, et l'Etat, parce qu'il crée la richesse collective en optimisant l'organisation de la société.

Mon troisième point concerne le pouvoir financier au service de l'économie et du développement. Le rapport aborde la question du progrès social et de la mondialisation économique. Il souligne que, depuis quelques années, la mentalité a évolué et qu'au sein de la communauté internationale, on reconnaît aujourd'hui non seulement qu'il est nécessaire, mais aussi qu'il existe un espace pour doter la mondialisation d'une dimension sociale.

Mais, depuis quelques années, on constate une nouvelle tendance. En effet, les pouvoirs financiers ne sont plus au service de l'industrie et, par conséquent, au service de l'économie dans son ensemble mais, au contraire, justement. On souhaite que le concept de travail décent et, parallèlement, l'objectif du progrès social durable deviennent une chose normale et soit intégré dans le contexte de la mondialisation. A cet égard, il est utile de rappeler que c'est le capital qui doit être au service de l'économie et non pas le contraire. Le contraire n'est pas neutre et signifie paradis fiscaux, zones franches, Accord multilatéral sur les investissements, etc.

Pour terminer, permettez-moi d'intervenir cette année sur une des conditions nécessaires pour que les choses évoluent dans le sens que nous souhaitons. Je veux parler du droit des cadres à s'organiser au sein de syndicats ou en syndicats spécifiques. Tout le monde comprend que l'élément le plus important du capital productif est le capital humain. Et, à cet égard, les cadres jouent un rôle stratégique.

Comme l'ont déjà fait mes prédécesseurs, lorsqu'ils sont intervenus lors des précédentes Conférences internationales du Travail, je répète ici que, dans un grand nombre de pays, y compris les plus développés tels que les Etats-Unis, le Canada ou certains Etats Membres de l'Union européenne, comme la Belgique, l'Autriche et même l'Espagne, les deux principes fondamentaux de l'OIT, qui concernent les droits des travailleurs et des travailleuses, à savoir la liberté syn-

dicale et le droit de négociation collective, ne sont pas légalement applicables à un groupe spécifique de travailleurs parmi les plus qualifiés, c'est-à-dire les cadres. C'est là une question que la CIC ne manquera pas de discuter au sein de l'OIT jusqu'à ce qu'une solution convenable soit trouvée.

Original espagnol: M. DE MENDIGUREN (délégué des employeurs, Argentine) — C'est pour moi un plaisir tout particulier que d'avoir l'occasion de prendre la parole devant cette assemblée en tant que délégué des employeurs de mon pays en exprimant tout d'abord notre profonde satisfaction concernant l'élection de M^{me} A. Sto. Tomas à la présidence de la Conférence. Dans le même temps, c'est un honneur pour le patronat argentin que notre membre au Conseil d'administration ait été désigné président du groupe des employeurs. Cette reconnaissance de la communauté internationale des employeurs est une distinction que nous apprécions à sa juste valeur.

Le Directeur général nous pose un défi dans son rapport, celui de réduire le déficit de travail décent. Nous ne pouvons que réitérer l'engagement des employeurs argentins en faveur de la croissance et du développement durable accompagnés du progrès social. En ma qualité de président de l'Union industrielle d'Argentine et en tant que chef d'entreprise engagé aux côtés de mon pays, je n'admets aucune autre possibilité que le travail décent.

En ce sens, on ne peut envisager qu'un projet national à haute valeur ajoutée qui permette de créer des emplois, des emplois qualifiés et stables allant de pair avec des rémunérations élevées. Nous voulons un modèle de société qui valorise les individus, et il est indispensable que, les conditions appropriées pour l'épanouissement des personnes soient réunies.

C'est pour cela que nous condamnons également le travail dans des conditions proches de l'esclavage dans des pays qui font ensuite une concurrence déloyale à nos produits sur nos marchés, sans respecter les principes et droits fondamentaux au travail.

Nous sommes convaincus par ailleurs de l'importance fondamentale de la Déclaration qui a été adoptée en ce forum en 1998. Nous faisons nôtres son contenu et ses valeurs. Notre pays a ratifié un grand nombre de normes de l'OIT et notamment toutes celles qui ont trait à la dignité humaine et qui ont été reprises dans la Déclaration que je viens d'évoquer.

C'est pour cela que nous devons ici, sur la base d'un consensus — secteur public, travailleurs et employeurs — nous mettre d'accord pour favoriser le développement des entreprises, en indiquant le rôle social du capital et en préservant la valeur humaine et économique qu'a le travail pour une société. Le tripartisme de l'OIT est la meilleure expression de ce dialogue social au niveau international.

Permettez-moi, un instant, de placer notre pays dans le contexte international. L'Argentine subit en ce moment une dépression économique très grave et les vieilles recettes ne lui permettent pas de sortir de l'impasse. Le diagnostic du gouvernement est clair et nous le partageons. Nous avons un problème de compétitivité. Nous sommes un pays cher, ce qui constitue un obstacle aux exportations et nous favorisons les importations de substitution, ce qui crée peu d'occasions d'investissement dans les secteurs productifs de l'économie. C'est pour cela que la relance de l'appareil productif est une condition sine qua non pour résoudre définitivement le déficit budgétaire et du travail.

Le gouvernement est réaliste. Il reconnaît que la surévaluation de notre monnaie ne touche pas tous les secteurs de la même façon et que, par conséquent, les réductions des impôts générateurs de distorsions et autres mesures favorables à la compétitivité sont appliquées de façon sélective, en donnant la priorité aux secteurs les plus touchés.

On a également mis en œuvre une politique tarifaire qui compense en partie l'appréciation du dollar et les distorsions existant au niveau des prix et des coûts internes qui constituent une discrimination contre certains secteurs de production.

Nous approuvons la nouvelle attitude adoptée par le gouvernement pour s'attaquer aux problèmes économiques, qui consiste à accorder une attention toute particulière à certaines réalités sectorielles et microéconomiques. C'est pour cela que nous nous félicitons de la signature des accords sur la compétitivité conclus entre le gouvernement national, les gouvernements provinciaux, les employeurs et les travailleurs de chaque secteur. Nous espérons que cela permettra de rendre à ces secteurs la compétitivité qui était la leur et surtout de rétablir la confiance nécessaire pour retrouver un certain rythme de croissance.

Face à ce nouveau diagnostic et à cette nouvelle attitude, les employeurs argentins sont convaincus qu'il leur faut une stratégie de développement économique, s'inscrivant dans un projet national à plus long terme, qui privilégie la croissance de la production et le travail national pour progresser dans quatre directions fondamentales.

Tout d'abord, améliorer le taux de change réel sans provoquer une baisse des prix industriels ou des salaires; revoir la structure des finances publiques en supprimant les biais actuels qui constituent des discriminations à l'encontre de la production, de la consommation et de l'emploi; rétablir le rôle du système financier qui doit être un lien vertueux entre l'épargne et le financement des processus de production, de commercialisation et d'investissement et, finalement, mettre sur pied un véritable réseau de protection sociale contre le chômage, ce qui permet non seulement de répondre aux besoins sociaux mais aussi de relancer le marché interne.

Aujourd'hui plus que jamais, il faut trouver des consensus sur la base d'une confiance mutuelle entre les hommes politiques, les employeurs, les travailleurs et les intellectuels. L'expérience des pays développés nous montre que seule une nation unie peut trouver sa place dans le monde. Un nouveau modèle de développement sera l'instrument qui permettra à l'Argentine de redevenir un pays pouvant offrir des possibilités d'emplois à tous ses habitants, pour que la dignité sociale repose sur des emplois qualifiés et des occasions de progrès sur notre territoire national.

Original espagnol: M. HERBACH (représentant, Centrale latino-américaine des travailleurs) — Au nom de la Centrale latino-américaine des travailleurs, la CLAT, et des 25 millions de travailleurs qui lui sont affiliés et que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune, je salue cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail en ma qualité également de représentant de la Centrale autonome des travailleurs du Chili.

Les sujets principaux que va aborder cette Conférence sont prioritaires pour la CLAT.

Les normes sur la santé et la sécurité dans l'agriculture sont constamment bafouées en Amérique latine

et dans les Caraïbes. On utilise des pesticides ou des insecticides qui mettent en danger la santé des travailleurs, en particulier celle des femmes enceintes. On assiste au pillage des richesses naturelles et des forêts autochtones, ce qui bien sûr a des répercussions néfastes sur l'écosystème et l'environnement, tout cela pour favoriser la productivité et les règles sauvages du marché.

De la même façon la promotion des coopératives, autre sujet de cette Conférence, est extrêmement importante pour nous. La CLAT compte sur la Confédération latino-américaine des coopératives et mutuelles des travailleurs, la COLACOT, constituée le 1^{er} juin 1975 à Caracas, qui a une véritable proposition alternative au modèle économique mondialisant du néo-libéralisme.

En effet la COLACOT propose depuis toujours un modèle d'économie solidaire au service de l'être humain et de son épanouissement, l'autogestion comme forme supérieure de participation et la suprématie du service, du bien social et de l'équité sur les bénéfices, l'accumulation de richesses individuelles et l'appât du gain.

En ce qui concerne la sécurité sociale, nous sommes préoccupés par le fait que différents pays aient adopté le modèle chilien et, nous le disons en toute honnêteté, ce modèle est loin d'être pour nous une source de fierté. Cela a été, en fait, une escroquerie flagrante envers les travailleurs chiliens. Ce que nous voulons, c'est quelque chose d'extrêmement simple et de tout à fait élémentaire dans toute société moderne, à savoir une sécurité sociale qui protège le travailleur et sa famille. En un mot, une sécurité sociale solidaire, complète et universelle.

J'aimerais revenir sur un sujet extrêmement important pour la CLAT et la CMT: l'application des conventions fondamentales de l'OIT dans le monde. Je tiens à souligner en particulier que l'Etat du Chili n'a pas respecté la liberté syndicale. On continue à appliquer dans ce pays une législation du travail qui bafoue totalement les conventions nos 87 et 98 de cette Organisation et qui ne permet pas la liberté d'association, si ce n'est sous le contrôle d'organismes de l'Etat dont les exigences, dans la pratique, sont impossibles à satisfaire. L'Etat du Chili porte atteinte à la liberté d'association et de négociation collective en s'adonnant sur une grande échelle à des pratiques antisyndicales.

La Centrale autonome des travailleurs, la CAT, en se basant sur les conventions qui ont été ratifiées par le gouvernement du Chili en 1999, a présenté, il y a plus d'un an, tous les documents requis pour voir sa personnalité juridique reconnue. Ont été déposés les statuts, des certificats signés de la plume des dirigeants actuels et de plus de 170 organisations et, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse concrète et satisfaisante à cette requête.

Par ailleurs, il nous faut dénoncer la persécution qui est exercée par les entreprises privées et privatisées au Chili contre les syndicats, notamment lors des processus des négociations collectives. On a assisté à la mort de travailleurs lors de grèves légales. L'OIT doit tenir compte de ces faits regrettables qui se répètent dramatiquement en Amérique latine. Nous exigeons un engagement plus résolu de la part de nos gouvernements pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent afin que ces exactions ne se reproduisent pas.

La CAT du Chili fait appel à l'OIT, par le biais de la Centrale latino-américaine des travailleurs, pour demander devant cet organisme sa légalisation en tant

qu'autre organisation légitime des travailleurs du pays et nous espérons que l'OIT continuera à être la meilleure instance pour la défense des droits universels de l'homme et du travail.

Pour conclure, la CLAT doit relever trois grands défis conjoncturels: 1) la lutte contre l'injustice sociale, l'Amérique latine est le continent le plus injuste au monde; par conséquent nous exigeons un travail et un emploi dignes pour tous, des salaires justes, une sécurité sociale complète et solidaire, une éducation intégrale et une formation professionnelle, le respect des droits de l'homme et des travailleurs, la remise de la dette extérieure et le paiement de la dette sociale. Nous croyons et nous souhaitons sincèrement que les pays créanciers devraient effacer la dette extérieure de nos pays, une dette dont nous savons tous qu'elle est immorale. Avec chaque jour qui passe, bien que nous travaillions toujours davantage, nous sommes chaque jour plus pauvres. 2) Nous ne voulons pas le libre-échange absolu sans intervention des Etats. On doit établir des contrôles démocratiques et des normes sociales du travail, écologiques et morales. Nous luttons pour la démocratie réelle, la justice sociale et la solidarité. 3) Nous rappelons notre engagement contre l'exclusion sociale qui ne cesse de s'étendre et la désintégration des peuples et nations, pour que les organisations syndicales, sociales et politiques puissent mener leurs activités sans contraintes et en faveur de la concertation sociale des Etats des travailleurs et des employeurs.

Nous réitérons notre appel en faveur de l'unité d'action de toutes les organisations de travailleurs au niveau national, continental et mondial pour la défense des droits et intérêts des travailleurs et pour un autre monde possible dans la liberté, la justice, la démocratie et la paix.

Original anglais: M. OSHIOMHOLE (délégué des travailleurs, Nigéria) — Je commencerais par joindre la voix de la Confédération des syndicats du Nigéria à celle de tous ceux qui ont félicité Madame la Présidente pour son élection à la présidence de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Je voudrais également féliciter le Directeur général et son équipe pour avoir préparé ce que nous jugeons être un document lucide et ciblé qui s'est avéré un guide extrêmement précieux pour le travail de cette Conférence.

Le rapport du Directeur général, qui s'intitule *Réduire le déficit de travail décent: Un défi mondial*, fournit un aperçu très utile des défis rencontrés dans le monde du travail, face aux effets dévastateurs de la mondialisation. A la manière dont la mondialisation progresse dans nos sociétés, il existe un véritable danger, selon les termes même de la Présidente de cette Conférence, que la pauvreté, la maladie, l'ignorance et la désunion restent théoriquement des problèmes insolubles et intraitables, dans toute l'Afrique subsaharienne. Sans que nous possédions une base infrastructurelle correspondante, il nous est demandé d'ouvrir nos économies à une concurrence effrénée, avec les conséquences qui en découlent pour les industries locales.

En outre, la mondialisation en Afrique subsaharienne dévoile son visage déplaisant, non seulement par le biais de pratiques sociales négatives bien connues, telles que la sous-traitance, la précarisation, l'externalisation d'emplois jusque-là stables et durables, etc., mais aussi et au nom de la reconfiguration

des entreprises, qui leur permettrait d'être compétitives sur les plans national et mondial, nous avons assisté à la résurgence de pratiques et de politiques qui visent à revenir sur des droits durement acquis par les travailleurs et dont ils jouissaient depuis plusieurs décennies. Il est évident que cela creuse encore le déficit qui existe dans le monde du travail.

Au Nigéria, nous nous heurtons actuellement à un certain nombre de ces politiques néfastes. De grandes entreprises, telles qu'une des principales banques du Nigéria, First Bank, qui exerce son activité au Nigéria depuis plus de cent ans, a récemment décidé d'interdire le syndicalisme au sein de la banque. Elle a en outre, introduit une règle selon laquelle les couples n'avaient plus le droit de travailler dans la banque et qu'ils avaient à choisir lequel des deux conserverait son emploi. Il ne s'agit pas seulement d'une atteinte au droit d'appartenir à un syndicat et à la convention n° 87, mais aussi d'une tentative de revenir sur tous les acquis dans le domaine des droits de la famille et de l'égalité entre les sexes.

Nous sommes donc persuadés que l'OIT doit continuer à jouer son rôle de conscience sociale au sein du système des Nations Unies, en demeurant le défenseur des causes du monde du travail et le gardien du respect des normes du travail. L'OIT doit également rester une institution qui se méfie de celles dont les politiques au fil de l'histoire n'ont cessé d'apporter détresse et pauvreté de masse pour les travailleurs, surtout pour les sociétés en développement. Voilà le contexte dans lequel nous voyons les documents de stratégie de réduction de la pauvreté des institutions de Bretton Woods.

Nous craignons que cela ne soit une nouvelle tentative de recycler les programmes d'ajustement structurel, qui ont lamentablement échoué, et qui après vingt ans de mise en œuvre en Afrique subsaharienne, ont le douteux privilège, non d'avoir réduit le nombre des pays les moins développés, mais au contraire, de l'avoir doublé.

Nous estimons que les stratégies de création d'emplois doivent continuer à attirer l'attention de l'OIT. Sans l'emploi de millions de jeunes et d'hommes et de femmes en pleine possession de leurs moyens, nous ne pouvons pas espérer garantir la paix sociale.

Au mouvement syndical du Nigéria, nous nous rendons compte qu'il est urgent de créer une stratégie de création d'emploi et de promotion du travail avec la participation de tous les partenaires sociaux. C'est pourquoi nous travaillons de concert avec les partenaires sociaux pour convoquer un sommet social dans les prochains mois sur cette question très importante, et nous espérons pouvoir impliquer les autres partenaires sociaux et trouver des moyens de créer un environnement de création d'emplois durables. Pour nous, la création d'emplois et de richesses est préférable à la réduction de la pauvreté.

En matière de sécurité sociale, au Nigéria, nous travaillons dans le cadre du Fonds d'assurance sociale du Nigéria, pour fournir des prestations de sécurité sociale de qualité, actuellement limitées au secteur privé et de nature contributoire.

Nous espérons pouvoir élargir la portée de cette couverture et, à terme, nous espérons que ce régime constituera le noyau d'une couverture de sécurité sociale universelle pour tout le pays, incluant tout le monde, y compris les chômeurs.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les discussions de la commission sur la sécurité sociale, et nous

espérons profiter du fruit de ces délibérations pour canaliser notre travail futur dans ce domaine au Nigéria. Je vous remercie.

Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter M^{me} la Présidente à l'occasion de son élection à ce poste si important, et de lui souhaiter un plein succès dans la réalisation de cette mission importante. La session actuelle de la Conférence internationale du Travail revêt un caractère historique, car elle marque une étape nouvelle dans les activités de l'OIT au troisième millénaire. C'est précisément pour cela que, dans le rapport du Directeur général, sont mentionnées tant de tâches ambitieuses. La mondialisation de l'économie, accompagnée de la libéralisation des échanges internationaux, crée des conditions entièrement nouvelles pour le monde du travail. Aujourd'hui, on attend de nous que nous trouvions de nouvelles manières d'aborder les relations professionnelles, de garantir la protection sociale des travailleurs, de garantir le plein emploi productif, de protéger les droits fondamentaux et les intérêts des travailleurs et l'égalité entre hommes et femmes, en un mot, tout ce que l'OIT inclut sous le concept de «travail décent». Nous considérons que l'Organisation a de façon très précise et claire réussi à formuler ce but ambitieux pour la communauté internationale. Comment ne pas être d'accord avec la thèse que soutient le Directeur général, à savoir que la solution aux problèmes de la mondialisation de l'économie doit être étroitement liée à la dimension sociale, car sans cela il est impossible de garantir les droits des travailleurs à un travail décent. À l'évidence, la mondialisation est une réalité qui est imposée par notre époque, et cela, les syndicats le comprennent parfaitement. Cependant, les formes dans lesquelles elle s'incarne dépendent des personnes, et en conséquence, nous pouvons et nous devons avoir une influence sur celles-ci. À cet égard, il est opportun de rappeler un document important élaboré par le mouvement syndical international en 1993, sous le titre *L'OIT à l'aube du XXI^e siècle*. Dans ce document sont énoncés de nombreux principes que l'OIT met en pratique aujourd'hui, en modernisant sa politique et ses activités en particulier la garantie inconditionnelle des droits fondamentaux des travailleurs. Il s'agit du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective, de la lutte contre la discrimination, de l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et de l'égalité entre hommes et femmes.

Il est encourageant de constater que nombre de ces principes sont repris dans la *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Directeur général, qui affirme que la garantie des conditions d'un travail décent est un processus long, qui nécessite que l'on surmonte des difficultés colossales, surtout si l'on songe aux conditions inégales que connaissent les différents pays. Au plan mondial, le succès de ce processus dépend non seulement des efforts de l'OIT et de ses membres tripartites, mais avant tout de la volonté politique des dirigeants de tous les pays du monde qui se sont engagés à respecter des obligations dans le domaine social lors du Sommet de Copenhague en 1995. Dans le titre du rapport du Directeur général, il n'est pas fortuit que l'on y trouve comme mot clé le mot «déficit». Dans notre région, par exemple, malgré des signes de croissance écono-

mique pour l'ensemble des critères sociaux qui entrent dans le concept de travail décent, on n'en constate pas moins un déficit de progrès. Le niveau du chômage reste élevé dans un contexte de faible protection sociale. L'on estime qu'environ 30 à 47 pour cent de la population vit au en dessous du seuil de pauvreté. L'on constate des cas de violation des droits des travailleurs et des syndicats, et également des violations du droit d'association. Des femmes restent en marge du marché du travail et représentent 60 à 70 pour cent des chômeurs. La conférence générale des syndicats dotée d'un statut consultatif auprès de l'OIT travaille à la mobilisation des efforts de ses Membres pour que se concrétise l'idée de travail décent. Nous ne saurions nous réconcilier avec les conséquences négatives sur l'économie qu'est la période de transition. Nous sommes convaincus qu'aujourd'hui les syndicats des pays de la CEI doivent intervenir activement dans la vie active économique de leur pays s'ils veulent répondre aux attentes des travailleurs. Dans le cadre de la conférence générale des syndicats, les syndicats de notre région cherchent ensemble les moyens d'atténuer les conséquences négatives de la période de transition pour les travailleurs. Pour cela, nous utilisons activement les leviers d'influence dont nous disposons sur les organes intergouvernementaux de la CEI. Nous sommes résolus à faire strictement respecter les normes internationales du travail, et nous avons beaucoup fait pour encourager la ratification des conventions fondamentales de l'OIT par les pays de notre région.

Nous sommes heureux d'annoncer que la majorité des pays de la CEI ont ratifié ces conventions.

La GCTU souhaite améliorer ses relations avec le bureau régional de l'OIT à Moscou. Une coopération plus étroite entre elle et le bureau régional de l'OIT à Moscou, aiderait à promouvoir une politique de partenariat active dans notre région permettant d'atteindre les objectifs visés dans le rapport du Directeur général du BIT.

Original espagnol: M. ATANASOF (représentant, Union latino-américaine des travailleurs municipaux) — Pour l'organisation syndicale que je représente, l'Union latino-américaine des travailleurs municipaux, c'est avec intérêt et satisfaction que nous nous adressons à cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail comme nous le faisons depuis de nombreuses années.

Cette nouvelle session, comme les précédentes, est caractérisée par la richesse des sujets abordés.

Le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail est et restera, au cours des années qui viennent, au cœur même des débats de l'OIT.

Il en est ainsi en raison du fait que, ces dernières décennies, le monde connaît un changement fondamental connu sous le nom de mondialisation.

Ce changement se traduit par une nouvelle vague de mondialisation, la vague précédente ayant eu lieu au XIX^e siècle, sous l'impulsion de la Grande-Bretagne. La vague actuelle est orchestrée par le G7, au moyen de l'association des nouvelles technologies appliquées à la production, de l'expansion du commerce mondial et de la libre circulation des capitaux.

Ce changement a pour avantage de rendre possible l'augmentation de la productivité du travail sur le plan mondial et, en conséquence, l'amélioration des niveaux de vie et de revenu pour la population mondiale.

Néanmoins, cette nouvelle vague de mondialisation, ou globalisation, a aussi des conséquences graves pour le monde du travail parce qu'elle engendre un chômage structurel dans les pays industrialisés et le démantèlement du système de production des pays du tiers monde à cause de l'incidence non maîtrisée du libre-échange et de la spéculation financière. De plus, on veut imposer l'idée néfaste et tendancieuse selon laquelle les syndicats, du fait qu'ils défendent la stabilité du travail, deviennent un frein au changement dans les entreprises, et que le maintien de l'Etat providence est coûteux et entrave les investissements.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été adoptée par les membres de cette Organisation en tant qu'initiative concrète pour lutter contre les aspects négatifs de la mondialisation, en particulier pour le monde du travail.

Cette Déclaration constitue un apport considérable de l'OIT à l'humanité pour que ce système mondial en construction prévoie l'humanisation du travail et la création d'emplois décents et de qualité. C'est pourquoi, le suivi de la Déclaration revêt une importance de premier ordre pour l'OIT et pour les salariés du monde entier.

Je voudrais maintenant parler d'une question essentielle pour cette Conférence, qui est aussi l'un des piliers de la Déclaration: la sécurité sociale, ses défis et ses perspectives.

L'OIT est une organisation tripartite, et c'est pourquoi des points de vue différents s'y expriment concernant l'avenir de la sécurité sociale, dans un monde écartelé entre, d'une part, la nécessité de préserver les biens sociaux tels que la sécurité sociale et, d'autre part, la logique de l'économie de marché.

Le débat entamé par cette Conférence doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'étendre la couverture sociale à tous les citoyens, de réaffirmer son universalité, de garantir l'efficacité des politiques et des programmes de sécurité sociale face aux demandes exprimées par la société pour que l'on améliore la qualité des services et réponde aux impératifs du marché.

Comme l'indique le rapport élaboré par le BIT pour cette 89^e session, la sécurité sociale est un élément fondamental du concept du travail décent.

En rendant universelles les prestations sociales, il faut protéger cette majorité des travailleurs du monde, et leur famille, qui n'a pas accès à la sécurité sociale.

La mobilité du capital a engendré des changements pour l'idée de sécurité sociale mais l'Etat doit être le garant du financement et de l'universalité des prestations sociales.

La réglementation par l'Etat des marchés liés à la sécurité sociale demeure la pierre angulaire de toute politique que l'on proposerait pour renforcer la cohésion sociale.

Les travailleurs du monde entier espèrent que le débat sur la sécurité sociale à l'OIT donnera bientôt naissance à une convention moderne et solide, renforçant le tripartisme ainsi que le prestige de l'OIT dans le monde.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail adoptée par la session de 1998 de la Conférence souligne qu'il est nécessaire de contrer les tendances négatives de la mondialisation en développant les tendances positives, sur le plan social et politique, liées au renforcement des

organisations de travailleurs et d'employeurs. Il faut également accorder les mêmes droits aux travailleurs du secteur informel et développer les organismes de concertation sociale et de promotion du dialogue social.

Parlons maintenant des conditions de travail dans le secteur public municipal d'Amérique latine; mes interventions lors de précédentes conférences internationales du Travail sont toujours valables. Je voudrais citer notamment les éléments suivants.

En Colombie, la situation en matière d'activité syndicale est très grave avec notamment des agressions et l'assassinat de dirigeants syndicaux; nous condamnons cette situation et demandons à cette organisation internationale d'adopter les mesures les plus strictes pour sauvegarder l'intégrité physique des dirigeants et leur permettre un exercice sans restriction de la liberté syndicale.

Par ailleurs, au Venezuela, d'importants obstacles entravent l'activité syndicale par le biais de mécanismes qui empêchent les travailleurs de s'affilier et de se faire représenter.

En Argentine, en ce qui concerne le secteur municipal notamment, la COEMA, qui représente les travailleurs et employés municipaux de l'Argentine, dénonce la crise financière et budgétaire qui touche plus de 70 pour cent des Etats municipaux et qui se traduit par un retard dans le paiement des salaires et une tendance à la réduction des niveaux de protection.

En conséquence, les travailleurs syndiqués ainsi que leurs organisations se mobilisent contre les politiques d'ajustement budgétaire et fiscal, contre le chômage et les projets inutiles proposant de rendre l'économie argentine compétitive en baissant les salaires alors que le seul résultat sera une aggravation de la crise sociale et une atteinte à la démocratie argentine, ce que nous condamnons.

La situation au Brésil, pour ce qui est des travailleurs municipaux, s'est nettement dégradée à la suite de la baisse des salaires et de la détérioration des conditions du travail, consécutives aux dévaluations successives du réal.

Pour terminer, nous dénonçons les violations des droits syndicaux que l'on constate dans la majorité des municipalités de El Salvador.

La nécessité d'incorporer les questions sociales et du travail dans le processus d'intégration de la région reste une préoccupation pour cette organisation dont le rôle s'est renforcé récemment avec les graves conséquences des crises financières dans la région.

L'incorporation d'un socle social tel que celui proposé par l'OIT dans les processus d'intégration ayant un contenu minimal dans divers domaines (non-discrimination, interdiction du travail forcé, liberté syndicale, négociation collective et élimination du travail des enfants) constitue une base incontournable pour que l'intégration soit viable.

Original espagnol: M. ARTHUR ERRAZURIZ (délégué des employeurs, Chili) — Je voudrais tout d'abord féliciter M^{me} A. Sto. Tomas de son élection à la présidence de la Conférence.

Le rapport du Directeur général traite du défi qui consiste à réduire le déficit du travail décent et définit ce dernier comme étant une aspiration universelle d'obtenir un emploi ayant de bonnes perspectives de développement et des conditions justes, un travail qui permet à celui qui l'exerce d'avoir une vie familiale, de scolariser ses enfants et de les soustraire à l'exer-

cice prématuré d'une activité économique, un travail qui permet d'exercer le droit d'association et de négociation collective et enfin qui permet de recevoir une part équitable de la richesse que l'on a contribué à créer.

Face à ce défi, il est nécessaire de concevoir une politique globale, tenant compte des aspects sociaux, de la formation, de la santé et des aspects économiques que chaque pays définira en fonction de ses capacités et en fonction de ses besoins les plus urgents.

Nous pensons que l'OIT a contribué, de manière fondamentale, à la promotion du travail décent par le biais de son action normative et aussi par le biais de la coopération technique. Les conventions de l'OIT, qui sont le résultat d'une discussion tripartite, sont des instruments solides, dont se sont inspirées les législations du travail de la majorité des pays du monde. Ainsi, bien ancrée dans sa structure tripartite, l'OIT a orienté nos législations dans l'optique d'une amélioration des conditions de travail et de la formation, de la pleine réalisation des droits syndicaux et du droit de négociation collective, qui sont des conditions indispensables au travail décent.

Néanmoins, nous constatons qu'il y a un certain divorce entre les politiques sociales et économiques, ce qui nous préoccupe. Les politiques visant à atteindre et à maintenir un équilibre macroéconomique, une stabilité fiscale et le contrôle de l'inflation ne poursuivent pas des objectifs abstraits contraires au développement social. Ce sont des politiques qui ont précisément pour objet d'augmenter le bien-être des personnes, c'est-à-dire de promouvoir le travail décent.

Il ne peut y avoir de travail décent si la politique économique n'est pas capable d'encourager l'épargne ainsi que l'investissement nécessaires à la création d'emplois.

Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui disent que toute politique sociale freine le développement économique. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec ceux qui pensent que les changements dans le monde du travail n'ont aucune incidence sur la croissance de l'emploi.

Il n'y a pas de divorce entre la politique économique et la politique sociale et il ne faut pas non plus privilégier l'une par rapport à l'autre. Toutes deux font partie d'un même objectif, et c'est la raison pour laquelle elles doivent être élaborées de manière conjointe, en conservant un équilibre entre les deux.

Le Directeur général mentionne diverses mesures visant à promouvoir le travail décent. Parmi celles-ci, le processus de réflexion sur l'avenir de la sécurité sociale, qui a déjà été engagé par l'OIT.

Au Chili, il y a vingt ans déjà, nous avons modifié le système de sécurité sociale qui était en vigueur jusqu'en 1980. Les éléments principaux de la réforme «capitalisation individuelle et gestion privée» ont été la réponse à la crise du système de répartition. Ces mêmes éléments ont été adoptés dans la majorité des pays d'Amérique et dans différents pays d'Europe centrale, qui ont dû faire face à une crise analogue leur système traditionnel.

Ces vingt ans d'expérience de ces nouveaux systèmes sont une démonstration éloquentes qu'il est possible d'harmoniser avec succès les politiques économique et sociale d'un pays tout en respectant le bien-être des personnes et, en l'occurrence, des travailleurs. De fait, le nouveau système de pensions chilien, non seulement garantit de meilleures pensions à ses adhé-

rents, mais contribue également de manière considérable à la croissance économique du pays.

Le système précédent est entré en crise en raison du vieillissement de la population et parce qu'il présentait un défaut structurel. En effet, il n'y avait pas de concordance entre les cotisations et les prestations. Étant donné que les pensions ne dépendaient pas des cotisations qui avaient été versées, il n'y avait aucune discipline en matière d'épargne.

Cette situation a été aggravée du fait de l'absence de comptes individuels et de la gestion inefficace du système par les pouvoirs publics.

Sur la base de cette expérience, et pour tirer les enseignements de l'échec du système de répartition, le nouveau système est maintenant fondé sur la capitalisation de l'épargne. Il garantit une relation stricte entre les cotisations et les prestations, ce qui contribue à la santé financière de ce système. Ce nouveau système est également la concrétisation d'un mécanisme de gestion privée contrôlé par un organisme public.

Depuis vingt ans que ce système fonctionne, l'épargne des travailleurs a rapporté 11 pour cent par an en termes réels, ce qui permettra dans certains cas de verser des pensions supérieures au salaire que l'on touchait auparavant.

Les pensions déjà versées dans le cadre du nouveau système sont supérieures à celles de l'ancien système, bien que les retraités aient épargné pendant leur majeure partie de leur vie dans le cadre de l'ancien système.

Pendant ces vingt ans, les ressources conservées à leur compte par les travailleurs ont atteint la somme de 37 milliards de dollars des États-Unis, soit 54 pour cent du PIB du Chili. Ces ressources considérables ont été investies dans des secteurs dont le potentiel économique était le plus élevé du pays, ce qui explique, en partie, le taux de croissance très élevé qu'a connu le Chili entre 1985 et 1998, de 7 pour cent l'an en moyenne. Les études techniques montrent que 25 pour cent de cette croissance tient à l'épargne et à la prévoyance.

Cet exemple montre que l'intégration des politiques peut donner d'excellents résultats sur le plan social et économique.

Notre volonté de réduire le déficit de travail décent nous contraint à stimuler la croissance économique pour créer de nouveaux emplois de meilleure qualité.

Pour réaliser ces objectifs, il faut examiner toutes les politiques sociales et du travail dans un cadre souple afin d'assurer leur avec la stabilité des investissements, condition indispensable de la croissance.

La création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail dépendront de notre capacité à harmoniser les politiques économiques et sociales. Elles dépendront aussi du degré de compréhension dont font preuve les différents partenaires sociaux vis-à-vis du fait que les politiques économiques ont des objectifs sociaux et du fait que nous, reconnaissons tous qu'il ne peut y avoir de progrès social qui soit fondé sur des stratégies qui ne tiennent pas compte de leurs conséquences pour la croissance et pour l'emploi.

Original portugais: M. LANÇA (délégué des travailleurs, Portugal) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter la Présidente de son élection et de lui souhaiter beaucoup de succès dans sa mission.

La CGTP IN souhaite, au nom des travailleurs portugais, exprimer sa profonde satisfaction pour la qualité du rapport du Directeur général qui inscrit dans

notre programme un défi mondial ayant trait à la réduction du déficit de travail décent et à l'élaboration de stratégies efficaces de la promotion des droits des travailleurs et de la dignité humaine.

Le travail décent est une aspiration universelle de l'homme qui doit avoir accès à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Cette aspiration passe par un approfondissement des droits des travailleurs, le dialogue social à tous les niveaux, la protection sociale et le développement économique.

Les contributions de l'OIT, tout au long de son histoire, ont été décisives pour le progrès de l'humanité sur cette voie. Et nous sommes convaincus que l'Organisation continuera à jouer un rôle décisif. L'objectif du travail décent, loin d'être irréaliste, risqué ou un luxe qui détruirait la compétitivité des économies et des entreprises, est tout à fait à la portée de nos sociétés.

Comme nous le savons, il existe un rapport positif entre la productivité, les salaires et les conditions de travail. De la même manière, la qualité de l'emploi et la participation des travailleurs à la prise de décisions ont une influence positive sur les attitudes, les motivations et sur la productivité au travail.

A cet égard, le rapport du Directeur général contient d'innombrables exemples qui illustrent ces synergies entre la qualité de l'emploi et la productivité, la rentabilité des entreprises et également entre le développement et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

C'est un fait que les travailleurs sont aujourd'hui victimes des conséquences négatives du processus de mondialisation et que, loin de valoriser le travailleur ou les secteurs productifs, c'est le capital et les secteurs financiers qui, dans leur recherche du profit à tout prix, conduisent et déterminent l'intégration économique et financière à l'échelon mondial, provoquant ainsi les inégalités les plus criantes.

Une participation accrue des travailleurs à la production des richesses, la qualité de l'emploi et l'élimination de la précarité, des salaires dignes et des conditions satisfaisantes de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, des niveaux élevés de protection sociale publique et la réduction des horaires de travail, sont autant de dimensions sociales indispensables au développement.

Au Portugal, lorsque nous luttons pour la valorisation du travail et du travailleur, nous combattons précisément le déficit de travail décent. C'est pourquoi nous nous sommes attachés, avec d'autres partenaires sociaux, à élaborer et à signer deux accords qui, cette année même, ont été signés par le gouvernement, par les organisations syndicales et patronales, et qui visent précisément à lutter contre ces problèmes. L'un porte sur l'emploi, le marché du travail, l'éducation et la formation, et l'autre sur les conditions de travail.

Nous sommes certains que l'objectif de promotion du travail décent ne pourra être atteint que si les pouvoirs publics et le patronat assument sérieusement leurs responsabilités en redonnant sa dignité et sa valeur au travail, au progrès individuel, à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs.

Ce qui est en cause, c'est la définition par l'homme du concept même de développement. Il ne s'agit pas seulement de faire remonter les niveaux de rentabilité et de consommation, mais aussi d'améliorer la qualité de vie en donnant à chacun la possibilité de réaliser

ses aspirations, et en fixant des objectifs de développement valables pour tous les pays et tous les travailleurs.

Il devient également indispensable que l'OIT mène une action normative pour traduire dans la pratique la recherche de cet objectif et de ce concept nouveau que constitue le travail décent. Ces défis sont au centre de nos préoccupations et nous les relèverons de façon constructive pour contribuer positivement et sensiblement à la réduction des déficits de travail décent qui, chez nous comme ailleurs, sont encore considérables.

Et finalement, permettez-moi de rappeler que ces vingt-cinq dernières années, la délégation des travailleurs portugais a systématiquement abordé la question du Timor-Oriental. Ce sera avec plaisir que j'aborderai ce sujet pour la dernière fois puisque nous espérons que la 90^e session de la Conférence internationale du Travail accueillera une délégation légitime du nouveau Timor-Oriental libre, démocratique et indépendant.

(La séance est levée à 19 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|--|-------|
| <i>Huitième séance:</i> | |
| Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>) | 1 |
| <i>Orateurs:</i> M. Ahmad, M. Pitra Neto, M ^{me} Coletti, M. Moushouttas, M. Riestler, M. Nieto Menendez, M. Haiveta, M. Sakhan, M. Alfaro Mijangos, M ^{me} Sahlin, M ^{me} Kim, M. Zavala Costa, M. Kim, M. Sweeney, M. Ray Guevara, M. Djilani, M. Edström, M. Kitt, M. Winn, M. Gonzalez, M ^{me} Engelen-Kefer, M. Watanabe, M. Mazhar. | |
| <i>Neuvième séance:</i> | |
| Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>) | 20 |
| <i>Orateurs:</i> M. Noakes, M. Tunhammar, M. Dimovski, M. Verstraeten, M. Destree, M. Ronnest, M. Mdladlana, M. Mowlana, M. Ito, M. Aparicio Pérez, M. Vargas Saillant, M. Öry, M. Vermeend, M. Basnet, M. Biltgen, M. Fernandes Pedroso, M. Okuyan, M ^{me} Kayitesi Zainabo, M. Cho, M. Rolek, M. Herrera Roa, M. Khan, M. Giannitsis, M. Sevene, M. Sissoko, M. Shmakov, M. Pierides, M. Ampiah, M. Bonmati, M. Daer, M. Zimba, M. Magaya, M. Analytis, M. Tou, M. Alcantud, M. De Mendiguren, M. Herbach, M. Oshiomhole, M. Shcherbakov, M. Atanasof, M. Arthur Errazuriz, M. Lança. | |